



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

<b>Pays : BURKINA FASO</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et des défenseurs des droits des personnes dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est, Burkina Faso	
<b>NUMERO Projet :</b> MPTF 00125640 – <b>PBF/IRF-386</b>	
<b>Modalité de financement PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional <b>Nom du fonds fiduciaire :</b>
<b>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</li><li>- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</li><li>- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</li></ul>	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) : (Gouvernement)</li><li>- Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ) (Gouvernement)</li><li>- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC) (Gouvernement)</li><li>- Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH) (Gouvernement)</li><li>- Ministère de la Santé (Gouvernement)</li><li>- Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)</li><li>- Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ-BF) (OSC locale)</li><li>- Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) (OSC locale)</li><li>- Conseil National de la Jeunesse (CNJ) (OSC locale)</li><li>- Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso (ODJ) (OSC locale)</li><li>- Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) (OSC locale)</li><li>- Association des Jeunes pour le Développement Durable (AJDD) (OSC locale)</li><li>- ONG Mwangaza Action (OSC locale)</li><li>- <del>ONG GASCODE (OSC locale)</del></li><li>- <del>Association TIN TUA (OSC locale)</del></li><li>- Association Nodde Nooto (A2N) ONG Nationale</li><li>- Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) ONG Nationale</li><li>- <del>WANEP (ONG Nationale)</del></li></ul>	
<b>Date de début du projet<sup>1</sup>:</b> 27 janvier 2021	
<b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup> 18 + 5 mois d'extension = 23 mois</b> <b>Nouvelle date de fin de projet : 27 décembre 2022</b>	
<b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 12 communes des régions du Nord, du Sahel et de l'Est :</li><li>- Région du Nord : Ouahigouya, Thiou, Titao et Ouendigui</li></ul>	

<sup>1</sup> Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

<sup>2</sup> Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

- Région du Sahel : Djibo, Pobé-Mengao, Gorom-Gorom et Oursi
- Région de l'Est : Diapaga, Kantchari, Pama, et Kompienga.

**Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**

- Initiative de promotion du genre
- Initiative de promotion de la jeunesse
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) :**

**PNUD :** \$ 868 700

**UNFPA :** \$ 304 950

**UNICEF :** \$ 326 350

**Total PBF : \$ 1.500.000**

*\*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

**Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :**

**Budget total du projet :**

**PBF 1ère tranche :**

PNUD : \$ 564 655

UNFPA : \$ 198 218

UNICEF : \$ 212 127

**Total : \$ 975 000**

**PBF 2ème tranche\*:**

PNUD : \$ 304 045

UNFPA : \$ 106 732

UNICEF : \$ 114 223

**Total : \$ 525 000**

**PBF 3ème tranche\*:**

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Le projet vise i) à renforcer les mécanismes de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, ii) Faciliter l'accès des jeunes filles et garçons défenseurs de droit aux mécanismes de protection en contribuant à leur autonomisation économique et implication à la prise de décision iii) à intégrer les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Le projet est le fruit d'un large dialogue et de nombreuses concertations avec les principaux acteurs clés notamment le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC), le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ), le Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH), du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ-BF), le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), l'Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso (ODJ), le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) et l'Association des Jeunes pour le Développement Durable (AJDD), des agences concernées (PNUD, UNICEF, UNFPA) et de l'équipe du PUS – BF.

Lors de de la phase de préparation de la note conceptuelle du fait de la pandémie à la COVID 19, ces concertations se sont déroulées en privilégiant les technologies d'information via des téléconférences Zoom, mais également par la suite à travers des ateliers d'échanges lors de la phase de formulation du prodoc.

Après la notification de l'acceptation officielle de la note conceptuelle par le PBF, le processus de formulation du prodoc a suivi les étapes suivantes :

- L'organisation d'un atelier introductif avec les différentes parties prenantes clés (institutions gouvernementales, Agences du SNU, OSC, Secrétariat du PBF...) pour la formulation du prodoc ;
- La mise en place d'un comité technique comprenant les représentants des parties prenantes clés pour la préparation du prodoc ;
- La préparation du draft du prodoc ;
- L'organisation de deux ateliers d'examen pour amendements avec les différentes parties prenantes clés ;

- L'organisation d'un atelier national de validation du prodoc (CLEP).

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **50%** des fonds seront alloués à la promotion de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes soit **750 000 USD**.

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>4</sup> :**

L'analyse de conflit a mis en exergue les rôles des différentes parties prenantes dans la situation décrite ainsi que les conséquences sur les différentes franges de la communauté, y compris filles et garçons. Le ciblage des jeunes (filles et garçons) et des femmes sera fait dès l'étape d'identification des bénéficiaires. Les interventions prendront en compte les préoccupations spécifiques aux garçons et aux filles dans la mise en œuvre des activités ainsi que les questions d'autonomisation économique, et de renforcement de capacités des femmes. Ces dernières, sensibilisées sur leurs droits, seront capables d'améliorer la cohésion sociale dans leur communauté et d'être des agents de promotion de la paix. Enfin, le projet tiendra dûment compte de la situation particulière des femmes défenseuses des droits humains.

**Degré de risque du projet<sup>5</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>6</sup>) : 2.3 Prévention et gestion des conflits**

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2018 – 2020, à travers les piliers et effets suivants :

Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (sustaining peace).

- Effet 1 : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit

Pilier 3. Croissance inclusive durable, emplois décent et sécurité alimentaire

- Effet 3.1 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.
- Effet 3.2 : D'ici à 2020, chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé.

Au plan international, le projet est en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD 1, 5, 8, 16 et 17 auxquels il contribue à la mise en œuvre. En rappel ces ODD visent à :

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1)
- Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD 5)
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8)

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>4</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>5</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>6</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16)
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développer et le revitaliser (ODD 17).

Par ailleurs, ce projet cadre avec la Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en 2006 et ratifiée par le Burkina Faso. En effet, l'article 17 de ladite Charte engage les Etats parties à :

- Renforcer les capacités des jeunes et des organisations des jeunes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la résolution des conflits à travers la promotion d'une éducation interculturelle, l'éducation au civisme, à la tolérance, aux droits humains, à la démocratie, au respect mutuel de la diversité culturelle, ethnique et religieuse, et à l'importance du dialogue, de la coopération, de la responsabilité, de la solidarité et de la coopération internationale ;
- Mettre en place des mécanismes pour développer chez les jeunes une culture de paix et de tolérance qui les décourage à participer aux actes de violence, de terrorisme, de xénophobie, de discrimination basée sur le genre et la race, d'invasion étrangère et au trafic d'armes et de drogues.

Il cadre également avec la vision de la Stratégie intégrée Jeunesse du G5 Sahel qui est « Disposer de jeunes hommes et femmes des pays du G5 Sahel bénéficiant des opportunités d'épanouissement et d'un cadre propice à leur pleine participation dans le processus de construction d'une région économiquement émergente et stable. » et particulièrement au niveau de ses objectifs transversaux n°1 : « promouvoir l'inclusion socio-économique des jeunes filles » et n°3 : contribuer à la protection des jeunes contre les comportements à risques et l'extrémisme violent

#### **Lien du projet avec les référentiels de développement au plan national**

Au plan national, l'intervention du projet entre dans la droite ligne de l'objectif stratégique 1.1 de l'Axe 1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) : « promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative » à travers notamment le renforcement des droits humains, la justice et la paix.

En visant le renforcement de capacités et l'appui à la promotion et protection des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne, ce projet est également en lien avec l'axe 2 du PNDES : « développer le capital humain » notamment l'objectif stratégique 2.4 : « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ». En outre, les objectifs du projet sont en cohérence avec les politiques sectorielles « justice et droits humains », « Travail, emploi et protection sociale » ; « gouvernance administrative et locale », qui s'inscrivent dans les axes 1 et 2 du PNDES sus cité. En particulier l'Axe 2 de la politique sectorielle justice et droits humains vise à assurer « l'effectivité des droits humains et de la citoyenneté responsable ».

De même, le projet s'inscrit dans la dynamique de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) (2015-2024) dont les objectifs stratégiques 1, 2 et 4 visent respectivement à « accroître les opportunités d'emplois, d'insertion socio-économique et d'autonomisation des jeunes » ; « promouvoir l'accès des jeunes à une éducation et à une formation de qualité » et « renforcer les canaux de dialogue, d'écoute des jeunes et leur participation au développement et aux sphères de décision ».

Par ailleurs, le Gouvernement burkinabè a réalisé en juin 2019 avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), une évaluation pour la Prévention et la Consolidation de la Paix (EPCP). La Matrice des Actions prioritaires (MAP) qui en a résulté, est organisée autour de quatre (4) axes prioritaires : (1) Renforcement de la sécurité et l'Etat de droit ; (2) Optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales ; (3) Renforcement de la présence de l'état et (4) Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires. Cela constitue également une opportunité pour bâtir sur les actions actuellement en cours. Le projet va contribuer à la mise en œuvre de l'action prioritaire n°4.

<p><b>Type de demande :</b></p> <p>Nouveau projet : <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : <b>5 mois</b></p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p>
--	--

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

**État de mise en œuvre :**

Le projet connaît un taux de mise en œuvre physique d'environ 47%. En effet, si le résultat 1 se révèle performant traduisant un très bon niveau d'exécution de l'ordre de 80% avec 6 activités déjà réalisées ou en cours de finalisation sur 9, le résultat 2 (4 réalisées, 1 en cours et 6 en attente sur 11 activités au total) et le résultat 3 (2 activités sont en cours de réalisation sur 7 au total) ne connaissent pas la même performance. Ils sont à des niveaux de réalisation en deçà des attentes après plus d'une année et 3 mois d'exécution. Néanmoins, le résultat 2 devrait être rendu au moins à 80% puisque sur les 6 activités en attentes, 3 sont en train d'être engagées et devront être exécutées d'ici fin septembre. S'agissant du résultat 3, il connaîtra un début d'exécution courant troisième trimestre 2022. En effet, sur un total de 7 activités, 4 seront entamées au courant du troisième trimestre 2022. En somme le niveau d'exécution général devrait se situer d'ici à fin décembre autour de 95% au moins. En termes d'absorption de ressources, le projet est à 73% sur la première tranche (975 000\$) reçue soit 48% rapporté au budget global (1.500.000\$).

**Contraintes :**

La situation sécuritaire qui était déjà très volatile au début de la mise en œuvre ne s'est guère améliorée et demeure de loin la principale entrave à la réalisation des activités du projet. Pire, elle a continué à se détériorer jusqu'à ce que certaines communes (Thiou, Titao et Ouindigui dans la région du Nord ; Djibo et Oursi, dans la région du Sahel et Diapaga, Pama, Kompienga, Kanthari dans la région de l'Est) soient inaccessibles. Les attaques répétées ces derniers mois ont occasionné beaucoup de pertes en vies humaines, augmenté le nombre de déplacés internes et les besoins humanitaires. En effet, les zones d'intervention du projet (provinces du Soum et de l'Oudalan dans la région du Sahel, du Yatenga dans la région du Nord et celles de la Tapoa et de la Kompienga dans la région de l'Est) constituent les zones les plus touchées par les attaques des groupes armés et les conflits communautaires. La situation sécuritaire s'est dégradée à tel enseigne que certaines localités sont coupées de sorte qu'on ne peut ni y entrer, ni y sortir (cas de Djibo) rendant difficile voire impossible l'atteinte des bénéficiaires du projet habitant dans ces zones.

A cela vient s'ajouter le retard de trois mois accumulés depuis le coup d'Etat du 24 janvier 2022. En effet, après le coup d'Etat la plupart des Gouverneurs de régions ont été remplacés et les Conseils des collectivités ont été dissouts. En plus le Système des Nations Unies a procédé une revue de la critique des programmes et certaines activités sont suspendus. La dissolution des conseils de collectivités territoriales avec lesquelles nous travaillons et leur remplacement en cours par les délégations spéciales, le retard accusé et les difficultés rencontrées dans l'installation et la mise à disposition des lettres de mission de ces derniers, n'a guère facilité la reprise des activités sur le terrain début 2022. Les changements intervenus au niveau des gouverneurs des régions cibles, de même qu'au niveau des directions régionales constituent également des facteurs qui affectent la mise en œuvre du projet.

Ainsi, les stratégies déployées comme palliatif notamment l'exécution des activités via des ONG nationales et des associations locales, la délocalisation

de certaines activités et le transfert des cibles (participants) vers des zones dont les conditions sécuritaires sont jugées acceptables, ont rapidement montré leur limite.

**Ajustements proposés :**

Dans le résultat 2 du projet, il est prévu la réhabilitation et l'équipement de 6 centres multifonctionnels d'activités-socioéconomiques pour les jeunes filles et garçons défenseurs des droits humains. Au titre des ajustements, on peut considérer la revue des sites d'implantation des centres et la réduction du nombre de sites à réhabiliter de 6 à 3 du fait de l'inaccessibilité de deux des zones ciblées pour cause d'insécurité, mais du coût élevé des réhabilitations. En effet, le consultant déployé pour effectuer l'estimation des coûts des réhabilitations n'a pu accéder aux communes de Ouendigui et Oursi courant janvier-février 2022. Du rapport établi, il ressort que les estimations dépassent celles prévues initialement dans le budget donc l'impératif de réduire le nombre de sites à réhabiliter. La stratégie se veut de recentrer les activités et s'assurer que les populations cibles des zones inaccessibles puissent bénéficier des opportunités offertes par le projet.

Par ailleurs, le renforcement de la synergie et de la coordination avec les autres projets qui sont dans les mêmes zones d'intervention demeurent essentiels pour l'atteinte des résultats du projet. Ainsi, il sera mis à profit les cadres conjoints de planification des différentes agences pour s'assurer de la cohérence des actions sur le terrain et éviter les doublons. Les nouveaux bureaux intégrés des Nations Unies dans les localités cibles seront également associés pour assurer une meilleure cohérence dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités afin d'éviter les potentiels duplications ou chevauchements. Enfin, les cadres régionaux de concertation, redynamisés par le PBF, seront utilisés à chaque fois que besoin pour renforcer la coordination des actions dans ces différentes localités.

Cet ajustement n'affectera en rien la pertinence du projet dans la mesure où le besoin ultime de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des Droits de la personne et de leur implication dans la prévention et la gestion des conflits, aux fins du renforcement de la cohésion sociale et d'une paix durable demeurent.

Il permettra à coup sûr de consolider les acquis et de réaliser les activités restantes essentiellement au titre du résultat 3 dans la période d'extension demandée et d'asseoir durablement les mesures visant à atténuer les risques de conflit en renforçant les initiatives en faveur de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix fragilisée dans les régions du Nord, de l'Est et du Sahel.

Considérant ces mesures qui seront mises en place, les Agences PNUD, UNFPA et UNICEF demandent une extension de la durée du projet de cinq (5) mois allant du 27 juillet 2022 au 27 décembre 2022, sans réaménagements budgétaires, y compris l'évaluation finale. Cette demande concerne aussi une réduction du nombre de centres multifonctionnels à réhabiliter dans les trois régions cibles du projet de 6 à 3.

Cette période de prolongation sera mise à profit pour poursuivre la réalisation des activités restantes afin d'atteindre les résultats escomptés.

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>7</sup></b></p> <p>Nom : <b>Mr Mathieu CIOWELA</b></p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : <b>PNUD</b></p> <p>Date et visa :</p> 	<p><b>Représentant du Gouvernement du Burkina Faso</b></p> <p>Nom : <b>Seglaro Abel SOME</b></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <b>Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective</b></p> <p>Date et visa :</p> 
<p>Nom : <b>Mme Sandra LATTOUF</b></p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : <b>UNICEF</b></p> <p>Date et visa :</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Nom : <b>Elizabeth Spehar</b></p> <p>for </p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : <b>13 July 2022</b></p>
<p>Nom : <b>Mr Auguste KPOGNON</b></p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : <b>UNFPA</b></p> <p>Date et visa :</p> 	<p><b>Coordonnatrice Résidente</b></p> <p>Nom : <b>Barbara Manzi</b></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <b>Coordonnatrice Résidente du SNU au Burkina Faso</b></p> <p>Date et visa : <b>07/07/2022</b></p> 

<sup>7</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

BM

CBN

SD

## I. CONTEXTE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE PBF (4 PAGES MAX)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

La population du Burkina Faso est estimée à 20 870 060 d'habitants<sup>7</sup> en 2020. Les jeunes garçons et filles constituent la couche sociale la plus importante. En effet, selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), environ 79 % de cette population a moins de 35 ans. Les jeunes garçons et filles âgés de 15 à 35 ans représentent 32,4 % de la population totale<sup>8</sup>. En tant que fer de lance de la nation, cette jeunesse a toujours été au cœur des processus de changements politiques tels que l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et l'échec du putsch des 16 et 17 septembre 2015. Cela démontre à souhait l'intérêt des jeunes garçons et filles à participer activement aux débats d'intérêt national dans une perspective de contribuer au progrès social, économique et environnemental du Faso.

Cependant, il est à souligner que les jeunes garçons et filles sont à la fois acteurs et victimes dans la plupart des conflits/tensions. En effet, bien que débordant d'énergie et de solution pour le bien être de leur communauté, les jeunes garçons et filles sont absents dans les sphères de gouvernance au niveau local et national et se sentent marginalisés. Sur le plan économique, ils/elles sont fortement affecté (e)s par le chômage, le sous-emploi, la précarité, le clientélisme, etc. Au niveau national, le taux de sous-emploi des jeunes de 15 à 24 ans est de 27,2%, tandis que le taux de chômage est de 8,6 % chez les jeunes de 15 à 24 ans (INSD, EMC 2014). Le chômage touche davantage le sexe féminin que le sexe masculin. En milieu urbain les femmes chômeurs sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes chômeurs (RGPH 2006). Le taux de chômage est très visible chez les actifs ayant un niveau d'éducation secondaire (23%). En milieu urbain, le chômage touche davantage les jeunes de moins de 25 ans (14,1%) et les femmes (9,9%) (INSD, données EICVM). Environ 75% des jeunes de 16 à 24 ans n'a aucune formation technique et professionnelle, contre environ 47% et 45% des personnes âgées respectivement de 25 à 35 ans<sup>9</sup>. L'effritement de la confiance à l'égard des autorités coutumières et religieuses du fait de leur engagement en politique, des forces de défenses et de sécurité liée aux abus, l'accaparement des terres, les scandales de corruption impliquant des élites du pays associé à l'impunité, etc. Ce sont autant de facteurs de frustrations qui conduisent au manque de confiance aux institutions publiques et sociales. Tout ceci constitue des terrains fertiles qui alimentent les différents conflits/tensions, car poussant les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. La pauvreté à laquelle ils sont confrontés facilite leur recrutement dans les groupes extrémistes violents.

En outre, malgré une politique d'émancipation de la femme et de la jeune fille, elles demeurent également très marginalisées dans la société burkinabè. On constate que même si l'Etat a adopté des textes et lois en faveur aux droits humains des femmes et des filles, ils sont peu ou pas bien appliqués et les femmes et filles souffrent encore de nombreuses injustices, discriminations sociales et des pratiques traditionnelles néfastes qui violent leurs droits humains fondamentaux. L'instauration de l'égalité de droits fondamentaux entre les hommes et les femmes restent ainsi encore un objectif à atteindre. En dépit des quotas de 30 % de femmes sur les listes des élections législatives et municipales, instaurés de manière incitative en 2009 pour promouvoir leur accès à la politique, elles représentent moins de 10 % des députés depuis les législatives de 2015 (contre 19 % en 2012). Leurs capacités de leadership demeurent sous-estimées : un quart de la population ne pense pas qu'une femme puisse être Présidente de la République. Elles sont souvent dépendantes financièrement et sont sujettes à des pratiques socio-culturelles (dénier du droit d'accès à la terre, rapt de jeunes filles) qui entraînent des troubles à l'ordre social en opposant les membres d'une même famille ou ceux de différentes communautés. Par ailleurs, les jeunes filles et les femmes sont les premières victimes de conflits. Au-delà des risques liés à leur vie, elles subissent des abus sexuels dans leur localité et même dans les sites ou zones d'accueil. Plusieurs cas de violences sexuelles ont été signalés parmi les femmes déplacées internes et 239 800 personnes ont le besoin de protection contre les violences basées sur le genre (HRP, juillet 2020).

<sup>7</sup> Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), « Projections démographiques 2007 à 2020 » [http://www.insd.bf/n/contenu/autres\\_publications/Projections\\_demographiques\\_sous\\_nationales\\_2007-2020.pdf](http://www.insd.bf/n/contenu/autres_publications/Projections_demographiques_sous_nationales_2007-2020.pdf)

<sup>8</sup> Direction générale des études et des statistiques sectorielles, « Tableau de bord statistique 2017 du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles », Juin 2018, [http://www.cns.bf/IMG/pdf/tableau\\_de\\_bord\\_statistique\\_2017\\_du\\_mjifip.pdf](http://www.cns.bf/IMG/pdf/tableau_de_bord_statistique_2017_du_mjifip.pdf)

<sup>9</sup> Source : conférence des ministres du pôle de qualité inter-pays pour le développement des compétences techniques et professionnelles (PQIP/DCTP).



Cependant, les acteurs de ces actes échappent souvent à la répression de la justice car la question des violences sexuelles et le harcèlement sexuel demeure des sujets tabous. Malgré l'adoption de la loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes, qui ont été reprises dans la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal, l'accès à la justice pour les femmes/filles survivants d'abus de leurs droits demeurent une problématique. Selon la Rapport d'évaluation de la Politique nationale genre 2009-2019 la quasi-totalité des femmes (97 %) laissent le jugement de leur sort entre les mains des membres de la famille et 71% de femmes victimes de violence continuent de garder le silence. De plus, la pratique de mariage forcé et/ou précoce persiste dans les ménages pauvres et non éduquées et la pratique des mutilations génitales féminines connaît toujours des résistances en fonction de la zone géographique.

Dans la perspective de contribuer à l'amélioration de leur situation en dépit des difficultés mentionnées, les jeunes filles et garçons réunis en association ou de manière individuelle, œuvrent quotidiennement pour la promotion et l'effectivité des droits humains et de la paix dans leur communauté. Ces derniers font face à de nombreux défis dans l'exercice de leur mission, caractérisés par une mauvaise compréhension de leur action par les communautés, une faible maîtrise des outils nécessaires pour le bon exercice de leur mission, l'insuffisance de mécanisme de protection devant les instances judiciaires, le coût relativement élevés des frais de justice, l'éloignement de la justice du justiciable, l'ignorance de la loi sur la protection des défenseurs des droits humains, la peur de représailles dans un climat sécuritaire fait de suspicion. Tout cet état de fait expose les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne à une situation d'injustice qu'il importe de juguler. L'accès à la justice semble également plus compliqué pour les femmes. Selon les résultats de l'enquête ECI-PS JDH, conduite par le Ministère de la Justice, « parmi les populations de 13 ans et plus, étant en justice, la proportion des femmes est de 35.1%. Elles représentent 36.75% et 34.2% des personnes étant en justice en milieu urbain et rural. En plus, du fait poids des pesanteurs socioculturelles, les femmes/filles résistent parfois à saisir la justice par crainte de salir la réputation de la famille, de perdre le foyer, de représailles etc. Leur accorder une place de choix est une certitude que les questions de paix et de consolidation de l'état de droit trouveront de meilleures réponses.

La mise en œuvre de ce projet permettra de renforcer et d'offrir aux jeunes filles et garçons des outils à même de faciliter leur mission et en particulier d'identifier et de surmonter les obstacles potentiels auxquels se heurtent les jeunes filles aujourd'hui. Cela sera pour eux, l'occasion d'une véritable émancipation pour assumer pleinement leur rôle de consolidateur de la paix et non d'acteur de conflit dans un contexte sécuritaire dégradé et, à l'horizon d'élections souvent sources de tension politique. Les formations en entrepreneuriat et l'appui au développement d'activités génératrices de revenus permettront l'autonomisation et l'épanouissement social et économique des jeunes. En outre, la promotion et la protection des droits des jeunes défenseurs leur permettra de plus revendiquer leurs droits et dénoncer les violations alléguées.

Le contexte actuel du pays nécessite l'implication de tous les acteurs et surtout les acteurs politiques, la chefferie, les coutumiers et les religieux, les leaders d'opinion, les jeunes et les femmes au regard de la nature de leur impact et de leur influence sur la population en majorité jeune.

Avant même l'avènement du terrorisme, le Burkina Faso connaissait et de façon récurrente des tensions communautaires dues à plusieurs causes. Ce sont ces tensions qui alimentent aujourd'hui en grande partie l'extrémisme violent et les attaques et sapent les efforts de lutte contre le terrorisme. Il s'agit entre autres :

Selon le rapport du 8 septembre 2020 de OCHA « la situation humanitaire au Burkina Faso continue d'être préoccupante, dans un contexte marqué par la lutte contre la COVID-19. Les inondations et vents violents recensés au Burkina Faso depuis le mois d'Avril n'ont fait qu'empirer la situation humanitaire en détruisant près de 12 400 ménages causant la mort de 41 personnes et laissant 106 228 autres sinistrés. On compte globalement 2,9 millions de personnes qui sont dans le besoin d'une assistance humanitaire. Avec une situation sécuritaire qui ne cesse de se dégrader, le nombre de Personnes Déplacées Internes a encore augmenté de 2,11% passant à 1 034 609 au 8 Septembre. Plus de 75% ne jouissent pas d'un Abri adéquat. Il est de plus en plus fréquemment reporté des incidents de violences basées sur le genre. La fermeture de 99 centres de santé en plus du fonctionnement à minima de 199 affecte au moins 1.2 million de personnes. Lors de la rentrée scolaire, le 1er Octobre, 192 écoles avaient réouvert leurs portes, baissant à 2 206 le nombre d'écoles fermées qui affectent près de 350 000 élèves. La situation d'insécurité alimentaire s'est également aggravée avec désormais plus de 3 millions de personnes touchées.

A ce jour, plus de 54 pour cent d'entre elles se retrouvent sans abri ou ne possèdent pas d'abri adéquat. En raison de la recrudescence des violences contre les populations civiles et le manque d'accès aux services essentiels de base, tel que la santé et l'éducation, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est en constante augmentation ».

- A) **Les conflits autour des ressources naturelles et minières**
- **Les conflits éleveurs – agriculteurs**<sup>10</sup> : l'élevage et l'agriculture apparaissent dans certaines zones comme des activités antinomiques. Mieux ces deux activités ont fini par cristalliser les oppositions ethnocistes fondées sur des préjugés ancestraux. Ainsi, des oppositions entre les éleveurs, considérées comme des individus sans terre, et les agriculteurs caractérisent ce type de conflits. Selon certains acteurs, il y aurait eu environ 4000 conflits agriculteurs – éleveurs entre 2005 et 2011<sup>11</sup>. Ce sont ces conflits qui alimentent aujourd'hui certains conflits communautaires<sup>12</sup>.
  - **L'exploitation minière** : Le boom minier que connaît le Burkina entraîne d'une part une exploitation artisanale et d'autre part une exploitation industrielle. Ces deux types d'exploitation entrent parfois en conflits où les industries extractives remplacent les exploitants ruraux entraînant une certaine frustration de ces derniers. Certaines des revendications communautaires parfois marquées par la violence à l'endroit des sociétés minières découlent de ces frustrations (cas de True Gold et de Youga).
- B) **Les insuffisances des interventions et des stratégies au plan politique :**
- **Les conflits fonciers ruraux** : les insuffisances dans la loi et la prééminence des normes traditionnelles dans certaines zones, ainsi que les insuffisances dans le règlement judiciaire des conflits fonciers exacerbent les inégalités et menacent la cohésion sociale. Le réaménagement du territoire et l'action des promoteurs immobiliers ont entraîné une spéculation foncière conduisant à déposséder certains individus de leurs terres.
  - **Les disparités régionales** : la mise en œuvre des politiques laisse des disparités économiques et sécuritaires dans les différentes localités du Burkina Faso. Certaines régions sont plus développées que d'autres entraînant le sentiment de délaissement. Outre la pauvreté extrême que cela crée, caractérisée par un faible accès aux services sociaux de base, des groupes d'auto-défense ont vu le jour avec comme justificatif l'insuffisance de l'Etat à assurer la sécurité des communautés pour s'approprier la lutte contre l'insécurité<sup>13</sup>. Leur action a souvent donné lieu à des actes de violences qui augmentent les risques de conflits communautaires.
- C) **Les conflits communautaires et les dangers de la politique** : Les conflits politiques côtoient les conflits communautaires<sup>14</sup>. Dans certaines localités des violences ont éclaté pendant les processus électoraux. Même au sein des partis politiques il y a des conflits latents ou patents. De plus, dans la région de l'Est du pays une intensification des conflits communautaires et inter-ethniques est observée.

D) *Analyse des acteurs cibles*

Acteurs	Dynamique de conflits
<b>Leaders religieux et coutumiers</b>	Les chefs coutumiers et religieux occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus présents sur la scène politique. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autre part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes souvent meurtrières.
<b>Jeunes filles et garçons défenseurs des droits des personnes</b>	Les jeunes filles et garçons ont un accès limité aux opportunités économiques locales aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi qu'aux services juridiques et judiciaires. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur et des pesanteurs socioculturelles. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité. Les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances décisionnelles. Ils sont également confrontés à un contexte hostile, à une insuffisance de formation en matière de droits humains et de leadership.
<b>Femmes</b>	Malgré l'existence d'une stratégie nationale genre et des lois en faveur des femmes, ces dernières demeurent très marginalisées dans la société burkinabè. Elles sont souvent dépendantes et sujettes à

<sup>10</sup> <https://www.sig.bf/2011/09/conflits-agriculteurs-eleveurs-des-mecanismes-pour-instaurer-un-climat-de-paix-d%E2%80%99entente-et-de-solidarite/>

<sup>11</sup> <http://www.hubrural.org/Burkina-Faso-environ-4000-conflits.html?lang=fr#:~:text=Bio%C3%A9nergies-,Burkina%20Faso%20%3A%20environ%204000%20conflits%20entre%20agriculteurs%20et%20%C3%A9leveurs%20recens%C3%A9s,g%C3%A9n%C3%A9rant%20plusieurs%20dizaines%20de%20morts.>

<sup>12</sup> <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/Au-Burkina-Faso-2019-souvre-violences-intercommunautaires-2019-01-03-1200993003>

<sup>13</sup> <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-sortir-de-la-spirale-des-violences>

<sup>14</sup> <https://www.aib.media/2019/07/01/conflit-communautaire-et-politique-se-cotoient-a-la-une-des-quotidiens-burkinabe/>

	diverses violences basées sur le genre et sexuelles. Il y a donc, une forte demande d'autonomisation qui est exprimée par les femmes. Cette autonomisation passe par le renforcement de leurs capacités – en matière d'organisation, d'entrepreneuriat, de plaidoyer et de leadership – et leur accès à divers outils tels que le micro-crédit.
<b>Les médias et journalistes</b>	Les médias (qu'ils soient traditionnels ou nouveaux) et les journalistes peuvent un jouer un rôle de primordial dans la promotion des valeurs de solidarité, de tolérance mutuelle et d'harmonie sociale qui sont consubstantielle à un vivre ensemble harmonieux. Ils constituent un puissant instrument de changement de mentalité par les potentialités qu'ils ont à rendre visibles et audibles les paroles et les actes de ceux qui en sont généralement privés notamment les jeunes défenseurs consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne. Les médias et les journalistes bénéficieront de renforcement de capacité et seront mobilisés pour influencer positivement la perception que les acteurs communautaires et institutionnels ont des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne.
<b>Les autorités locales</b>	Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Quand le maire ou le préfet est saisi d'un dossier lié par exemple à un conflit entre un agriculteur et un éleveur, il peut envoyer un expert évaluer les torts et le dédommagement nécessaire ou mettre sur pied un comité de gestion de crise. Cependant dans le cadre des conflits intergénérationnels, l'autorité locale ne dispose pas actuellement de mécanisme efficace pour la gestion. Aussi la gestion souvent politisée de cette administration locale, fait naître une méfiance au niveau de la population.
<b>Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC)</b>	Le MDHPC est chargé de l'impulsion et la coordination de l'action du Gouvernement en matière de droits humains et de promotion du civisme. Il est chargé, entre autres, de la promotion et de la protection des droits humains à travers des actions de sensibilisation, d'information, de formation en droits humains y compris les droits catégoriels au profit des groupes socioprofessionnels et de toutes les couches de la société y compris les jeunes. Les actions du Ministère prennent en compte également le renforcement du cadre juridique des droits humains (élaboration et diffusion de textes), le suivi des cas de violations des droits humains, la promotion de la tolérance et de la paix, la prévention et la gestion des conflits et le suivi des engagements internationaux du Burkina Faso en matière de droits humains (Examen périodique universel, organes de traités, etc). En ce qui concerne les défenseurs des droits humains les actions du MDHPC dans ce projet seront orientées vers le renforcement de leurs capacités à travers des actions de formation, d'information et de sensibilisation en droits humains et en droit international humanitaire.
<b>Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ)</b>	Conformément à l'article 24 du décret N°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de développement des compétences professionnelles, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'emploi. A ce titre, en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'emploi, il assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Dans le cadre de ce projet, le MJPEJ contribuera à travers ses services déconcentrés à former les jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne en Entrepreneuriat, en gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif.
<b>Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)</b>	La CNDH est l'Institution Nationale Indépendante en matière des droits humains. Elle exerce des fonctions de concertation, de consultation, de proposition en matière de promotion, de protection et de défense des droits humains et d'examen des requêtes concernant les allégations de violations de droits humains. A ce titre, elle est chargée de: attirer l'attention des pouvoirs publics sur les situations de violations des droits humains et le cas échéant proposer toutes initiatives tendant à y mettre fin; de recevoir des plaintes individuelles ou collectives sur toute allégation de violation des droits humains et de diligenter des enquêtes sur les cas de violation des droits humains; d'orienter les plaignant et les victimes et d'offrir une assistance juridique; d'assurer la protection des défenseurs des droits humains; renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans le domaine des droits humains; sensibiliser les acteurs publics sur le respect des humains, d'encourager l'Etat à ratifier les instruments relatifs aux droits humains et à adhérer à ces textes, ainsi qu'à mettre en œuvre au plan national, etc. La CNDH est dans le processus de mettre en place un mécanisme de protection des défenseurs des droits humains.
<b>Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)</b>	Créé le 19 février 1989, le MBDHP est une association nationale non gouvernementale qui a pour mission la promotion, la protection et la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles et collective de la personne humaine dont les principes sont énumérés dans la DUDH et la CADHP. Il est représenté dans les 45 provinces du Burkina Faso et dans 118 départements.

	<p>Alors, les animateurs du MBDHP écoutent, informent, conseillent, orientent, défendent, intercèdent en cas de besoin auprès d'autorités locales, coutumières ou religieuses, d'institutions ou corps spécialisés (police, gendarmerie), pour faire cesser des cas de violations manifestes ou insidieuses. Dans le cadre du présent projet le MBDHP pourra contribuer à : l'identification de potentiels bénéficiaires, l'Appui-conseil ; l'assistance juridique et judiciaire ; le renforcement des capacités ; le plaidoyer auprès des autorités administratives, coutumières et religieuses ;</p>
<p><b>Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ – BF)</b></p>	<p>Créée le 14 Novembre 1993, l'association des femmes juristes du Burkina Faso (AFJ/BF) est une association à caractère scientifique, laïc et apolitique, à but non lucratif qui œuvre pour la promotion des droits humains en général et ceux de la femme et de l'enfant en particulier et lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.</p> <p>Elle regroupe des femmes magistrats, avocates, huissiers de justice, enseignantes, notaires, juristes d'entreprise et de banque etc. Elle a deux cliniques juridiques (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) qui assistent les femmes et les filles victimes de violations de leurs droits.</p> <p>La clinique juridique : est une structure d'écoute, de conseils et d'assistance juridique qui permet aux femmes et aux jeunes filles d'obtenir les informations juridiques nécessaires pour résoudre leurs problèmes.</p> <p>L'AFJ/BF se met au service de la femme et de la famille en particulier, et du peuple burkinabé en général, fait connaître et promeut tous les droits de la femme et de la famille par l'information et la sensibilisation.</p>
<p><b>Conseil National de la Jeunesse (CNJ)</b></p>	<p>Créé en 2008, le Conseil national de la jeunesse (CNJ) est la structure faitière de tous les mouvements et associations de jeune au Burkina Faso. Le CNJ est représenté dans tout le territoire national à travers des conseils régionaux, les conseils provinciaux et les conseils communaux de jeunesse. Compte tenu de cette couverture nationale, le CNJ accompagnera la mise en œuvre du projet dans le cadre de la mobilisation des jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne pour la réalisation des différentes activités.</p>
<p><b>Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA)</b></p>	<p>Le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) a été créé en 2009 à l'initiative de jeunes du Burkina Faso et de Suisse, désireux de stimuler le militantisme, l'implication et l'engagement des autres en faveur des droits humains. Il se présente ainsi comme un cadre d'échange et d'accompagnement des jeunes intéressés aux questions de droits humains.</p> <p>L'objectif général du Centre est de renforcer les capacités d'action des jeunes et des organisations sur les problématiques de droits humains. Pour atteindre cet objectif, le CIFDHA se donne comme mission de : Former et d'informer les jeunes sur les droits humains inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans les autres textes africains et les instruments internationaux pertinents ; Mettre à la disposition des jeunes et du public en général des ressources documentaires de qualité ; Mener des études, des recherches dans le domaine des droits humains et en faire une large Diffusion ; Construire un réseau actif de jeunes africains, défenseurs des droits humains pour favoriser les échanges d'expériences et la synergie des actions en faveur des droits humains à travers le continent.</p> <p>Le CIFDHA propose des formations ponctuelles, des actions d'information et de sensibilisation ainsi que des services de consultation, conseil et assistance aux personnes et aux organisations qui en font la demande. Dans l'accomplissement de sa mission, le CIFDHA collabore avec plusieurs organisations de la société civile aussi au Burkina Faso, en Afrique qu'à l'international et participe efficacement aux mécanismes internationaux de protection des droits humains.</p>
<p><b>Association des Jeunes pour le Développement Durable au Burkina Faso (AJDD/BF)</b></p>	<p>L'Association des Jeunes pour le Développement Durable au Burkina Faso (AJDD/BF) a été créée en 2007 par des anciens membres du parlement des enfants du Burkina Faso afin d'apporter des solutions de jeunes aux problèmes vécus par les jeunes et les enfants des milieux défavorisés. Elle a pour ambition de contribuer au meilleur positionnement des jeunes et des femmes dans une perspective de l'atteinte des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Officiellement reconnue en mai 2009, l'AJDD intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La participation citoyenne des jeunes au développement et à la gouvernance locale et nationale ;</li> <li>● La promotion du genre par l'appui au renforcement des capacités de la jeune fille en leadership ;</li> <li>● La réinsertion des enfants et jeunes issus du milieu carcéral ;</li> <li>● L'eau et l'assainissement ;</li> <li>● La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent</li> <li>● L'entreprenariat des jeunes et des femmes.</li> </ul> <p>-</p>

- b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>15</sup>, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Au plan international, les résolutions 2250 (2015) et Résolution 2419 (2018) et 2535 sur le rôle des jeunes dans la construction de la paix du Conseil de sécurité reconnaissent que les jeunes jouent un rôle crucial et positif dans la réalisation du développement durable, la prévention des crises et la promotion de la paix. Quant aux Résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité ». Elles demandent aux Etats membres d'assurer une implication effective des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords. La résolution de l'Assemblée générale A/RES/53/144 adoptant la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme impose également aux États de prendre toutes les mesures pour assurer la protection des défenseurs des droits. En Afrique, la résolution sur la situation des défenseurs des droits de l'homme CADHP/Res.376 (LX) 2017 insiste sur la particularité de la situation des femmes défenseuses des droits de la personne. Le Burkina a élaboré et met en œuvre les politiques nationales de protection sociale et une nouvelle stratégie de promotion du Genre. Il a par ailleurs engagé plusieurs actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée de la Jeunesse du G5 Sahel en faveur de la construction de la Paix et de la Sécurité à travers une gouvernance participative impliquant les jeunes en tant qu'acteurs de paix et agent de développement.

Les défis en matière de protection des femmes et des jeunes sont une réalité au Burkina Faso. Au regard des actions déjà engagées par les jeunes et les femmes en matière de prévention et de gestion des conflits locaux et de consolidation de la paix et de la sécurité, il est indispensable de construire aujourd'hui un Burkina Faso dans lequel ces jeunes et ces femmes jouissent de leurs droits et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel et que leur action et réaction à l'adversité soient reconnus.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2018 – 2020, ainsi que du PNDES 2016 - 2020

Pour ce qui est de l'UNDAF il s'inscrit dans les piliers et les effets ci-dessous :

Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace)

- Effet 1 : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit

Pilier 3. Croissance inclusive durable, emplois décents et sécurité alimentaire

- Effet 3.1 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire
- Effet 3.2 : D'ici à 2020, chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé

Au plan international, le projet d'appui à la promotion, protection des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est du Burkina Faso est en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD 1, 5, 8, 16 et 17 auxquels il contribue à la mise en œuvre. En rappel ces ODD visent à :

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1)
- Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD 5)
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8)
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16)
- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développer et le revitaliser (ODD 17)

---

<sup>15</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Par ailleurs, ce projet cadre avec la Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en 2006 et ratifiée par le Burkina Faso. En effet, l'article 17 de ladite Charte engage les Etats parties à :

- Renforcer les capacités des jeunes et des organisations des jeunes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la résolution des conflits à travers la promotion d'une éducation interculturelle, l'éducation au civisme, à la tolérance, aux droits humains, à la démocratie, au respect mutuel de la diversité culturelle, ethnique et religieuse, et à l'importance du dialogue, de la coopération, de la responsabilité, de la solidarité et de la coopération internationale ;
- Mettre en place des mécanismes pour développer chez les jeunes une culture de paix et de tolérance qui les décourage à participer aux actes de violence, de terrorisme, de xénophobie, de discrimination basée sur le genre et la race, d'invasion étrangère et au trafic d'armes et de drogues.

Il cadre également avec la vision de la Stratégie intégrée Jeunesse du G5 Sahel qui est « Disposer de jeunes hommes et femmes des pays du G5 Sahel bénéficiant des opportunités d'épanouissement et d'un cadre propice à leur pleine participation dans le processus de construction d'une région économiquement émergente et stable. » et particulièrement au niveau de ses objectifs transversaux n°1 : « promouvoir l'inclusion socio-économique des jeunes filles » et n°3 : contribuer à la protection des jeunes contre les comportements à risques et l'extrémisme violent

### **Lien du projet avec les référentiels de développement au plan national**

Au plan national, l'intervention du projet entre dans la droite ligne de l'Axe 1 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) : « réformer les institutions et moderniser l'administration » et contribue à atteindre l'objectif stratégique 1.1 : « promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative » à travers notamment le renforcement des droits humains, la justice et la paix.

En visant le renforcement de capacités et l'appui à l'installation des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne, ce projet est également en lien avec l'axe 2 du PNDES : « développer le capital humain » notamment l'objectif stratégique 2.4 : « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ». En outre, les objectifs du projet sont en cohérence avec les politiques sectorielles « justice droits humains », « Travail, emploi et protection sociale » ; « gouvernance administrative et locale », qui s'inscrivent dans les axes 1 et 2 du PNDES sus cité. En particulier l'Axe 2 de la politique sectorielle justice et droits humains vise à assurer « l'effectivité des droits humains et de la citoyenneté responsable ».

De même, le projet s'inscrit dans la dynamique de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) (2015-2024) dont les objectifs stratégiques 1, 2 et 4 visent respectivement à « accroître les opportunités d'emplois, d'insertion socio-économique et d'autonomisation des jeunes » ; « promouvoir l'accès des jeunes à une éducation et à une formation de qualité » et « renforcer les canaux de dialogue, d'écoute des jeunes et leur participation au développement et aux sphères de décision ».

Par ailleurs, le Gouvernement burkinabè a réalisé en juin 2019 avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), une évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP). La matrice d'action prioritaire qui en a résulté, est organisée autour de quatre (4) axes prioritaires : (1) Renforcement de la sécurité et l'Etat de droit ; (2) Optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales ; (3) Renforcement de la présence de l'état et (4) Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires. Cela constitue également une opportunité pour bâtir sur les actions actuellement en cours. Le projet va contribuer à la mise en œuvre de l'action prioritaire n°4.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Orientation du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
« Jeune et paix : une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso » mis en œuvre par le PNUD et l'UNFPA au Mali et au Burkina Faso	PBF	Promotion de la citoyenneté des jeunes en vue de favoriser leur engagement et leur participation au processus de consolidation de la paix	L'étude qui a été menée sur les mécanismes et structures étatiques et non étatiques de prévention et de gestion des conflits locaux et leur degré d'implication des jeunes pourra être complémentaire à celle visant les jeunes filles et

			garçons défenseurs des droits de la personne
« Promotion de la culture de la paix et la cohésion Sociale dans les régions du Nord et du Sahel » mis en œuvre par l'UNICEF et l'UNFPA	PBF	Renforcement des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés, des mécanismes de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation dans la zone Nord du Burkina	Les activités de renforcement du rôle des jeunes filles et garçons comme agents de changements pour la paix et acteurs dans la prévention et la gestion pacifique des conflits locaux peuvent venir en complément aux actions du projet visant l'implication et la prise en compte des besoins et aspirations des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux.
« Appui à la Gestion pacifique des conflits locaux » mis en œuvre par le PNUD et l'UN HCR	PBF	Le projet vise à renforcer les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits	L'étude réalisée sur les structures d'intercession et de médiation sera complémentaire à celle envisagée dans le cadre du projet et ciblant spécifiquement les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne
« Appui à l'amélioration de la confiance entre les l'administration, les forces de défenses et de sécurité et les populations » » mis en œuvre par le PNUD et l'OIM	PBF	Le projet répond à un besoin de raffermissement de la confiance entre les populations, les Forces de Défense et de Sécurité et l'administration dans une perspective d'amélioration de la sécurité et la cohésion sociale	Le renforcement des capacités de l'administration en vue de lui permettre d'offrir des services publics de qualité pourra être un tremplin pour faciliter l'accès des jeunes filles et garçons défenseurs des droits à des services de protection judiciaire.
Projet Prévention de l'Extrémisme violent au Centre Nord et à l'Est mis en œuvre par le PNUD	Gouvernement du Japon	L'objectif principal de ce projet est de contribuer à la stabilité et à la résilience des zones sélectionnées, exposées au risque de conflit et d'insécurité, en assurant des perspectives de revenus aux jeunes et aux femmes et en favorisant la cohésion sociale	Le développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés sera complémentaire aux activités de renforcement des mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits locaux.
Projet Cohésion Sociale et État de Droit (COSED mis en œuvre par le PNUD	PNUD, Suède, Union Européenne, Suisse.	Le programme « <i>État de droit et Cohésion sociale</i> » contribue à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale et de construction d'une paix au Burkina Faso. Il entend faire des communautés burkinabè en particulier des femmes, les acteurs et les bénéficiaires des droits humains, de la justice, de leur sécurité, de la redevabilité et de la cohésion sociale.	Le renforcement de la viabilité des activités économiques à travers l'opérationnalisation de plans locaux de développement y compris la promotion de l'entrepreneuriat au profit des femmes et de jeunes prévue dans le cadre de ce projet pourra être complémentaire aux activités d'autonomisation économique des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans les régions du Nord et du Sahel.

## II. CONTENU DU PROJET, JUSTIFICATION STRATEGIQUE, ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE (4 PAGES MAX PLUS ANNEXE DU CADRE DES RESULTATS)

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Au Burkina Faso, les jeunes filles et garçons qui travaillent dans le domaine de la consolidation de la paix et de la défense des droits de la personne n'ont jamais bénéficié de mécanismes spécifiques de protection de leurs droits. Cet important gap longtemps relevé dans les commentaires des organes conventionnels et au niveau national (Ministères de la justice, Droits Humains et de la Promotion Civique, Commission de l'assemblée nationale sur les droits de l'homme et Commission Nationale des Droits Humains, ONG) pourra être comblé grâce au projet.

Le projet qui interviendra dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est (des régions prioritaires de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) du Burkina Faso vise i) à renforcer les mécanismes de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, ii) Faciliter l'accès des jeunes filles et garçons défenseurs de droit aux mécanismes de protection en contribuant à leur autonomisation économique et implication à la prise de décision et enfin iii) à intégrer les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

L'expression « défenseur des droits de l'homme » s'utilise de plus en plus fréquemment depuis l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme en 1998. Jusque-là, les termes les plus couramment utilisés étaient notamment « militant », « professionnel », « travailleur » ou « surveillant » des droits de l'homme. Elle désigne toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvre à la promotion ou à la protection des droits de l'homme. Au Burkina Faso, est défenseur des droits humains, toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, agit de manière non violente pour la promotion, la protection et la réalisation d'un ou de plusieurs droits reconnus ou garantis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou les conventions relatives aux droits humains ratifiées par le Burkina Faso au sens de la loi n°039-2017/AN du 27 juin 2017 portant protection des défenseurs des droits humains.

Le projet s'organisera autour des principales stratégies suivantes :

- La mise en œuvre conjointe par les Agences du système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF) avec un appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) en collaboration étroite avec les institutions nationales à travers les Ministères partenaires, la Société Civile (acteurs des Droits Humains...), les Associations des femmes, de jeunes ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes clés et notamment les jeunes consolidateurs de la paix et accompagnement dans la mise en œuvre ;
- Une synergie d'actions entre toutes les parties prenantes à travers une large communication, collecte des données, échanges d'expériences pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience entre les interventions et en garantissant l'impact. Les structures déconcentrées/collectivités territoriales et les Bureaux Intégrés des Nations Unies dans les régions joueront un important rôle dans ce sens ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques en appui à la mise en œuvre ;
- Le projet prend également en compte les outils digitaux notamment avec la mise en place des plateformes d'échanges en ligne et la mise à disposition d'outils de communication pouvant pallier les contraintes liées d'une part à l'insécurité des zones ainsi qu'aux difficultés liées aux moyens de communications, d'autre part. Cette nouvelle approche pourrait également être prise en compte dans les actions de prévention et de gestion des conflits, quant à la question de l'accès physique aux dites zones qui constitue des défis majeurs en termes de protection des populations

### CIBLAGE GEOGRAPHIQUE

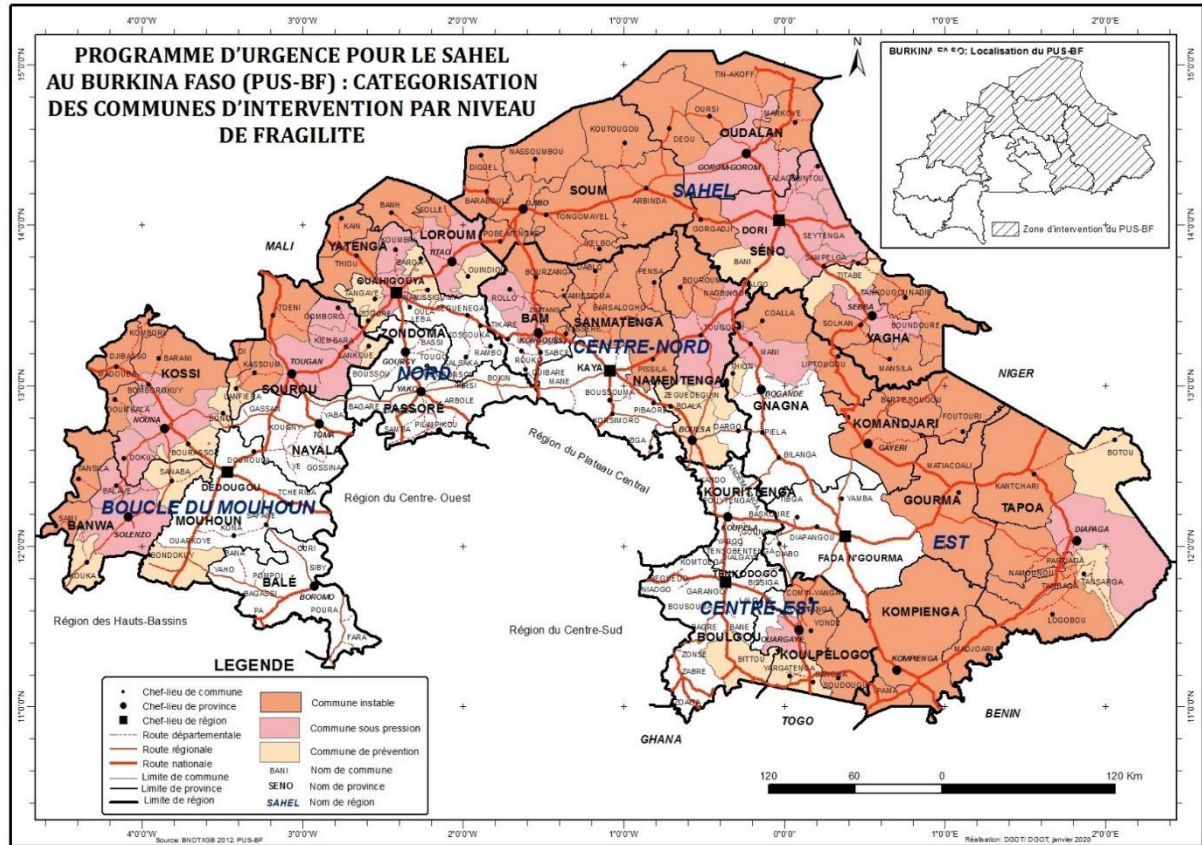
Les zones suivantes sont proposées de manière indicative :

- Région du Sahel : Provinces du Soum (commune de Djibo et Pobé-Mengao) et Province de l'Oudalan (communes de Gorom-Gorom, Oursi)
- Région du Nord : Province du Yatenga (communes de Ouahigouya et Thiou) et du Loroum (communes Titao, Ouendigui)



- Région de l'Est : Provinces de la Tapoa (communes de Diapaga et Kantchari) et de Province de la Kompienga (communes de Pama, et de la Kompienga)

Carte de la zone d'intervention de la Matrice d'Action Prioritaires (MAP) prenant en compte la zone d'intervention du projet



Le choix de ces régions est justifié par la teneur des conflits dans ces zones touchant particulièrement les interventions des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne. De plus les agences sœurs (UNFPA-UNICEF-PNUD) ont des interventions dans ces zones contribuant ainsi à l'accompagnement du Burkina pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel et cela suite à la réalisation de l'évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) et de la production de la matrice d'action prioritaire qui en a résulté. Les Agences impliquées y disposent de relais locaux fiables et ont su y construire un capital de confiance avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les populations. Enfin, l'assise des Nations Unies à travers ses bureaux intégrés facilitera les synergies d'action et la coordination des différentes interventions.

Le choix de ces zones tient également compte de :

- La nécessité de prendre en compte des jeunes femmes et des jeunes hommes vivant en milieux urbains et ruraux ainsi que les personnes déplacées internes des zones d'intervention ;
- L'importance démographique des jeunes hommes et des jeunes femmes de la localité
- L'existence d'un potentiel de jeunes défenseurs de droits humains dans la localité
- L'accessibilité de la localité du point de vue sécuritaire
- La sensibilité de la localité du point de vue l'état des droits humains et de la situation des jeunes défenseurs des droits humains ;
- L'étendue de l'impact escompté du projet, la typologie des partenaires de mise en œuvre et les attentes à l'égard des bénéficiaires

Néanmoins il a été retenu, tout en mitigeant les risques, le principe de prendre en compte la dimension de la volatilité du contexte sécuritaire avec le temps. De ce fait il est nécessaire d'adopter une stratégie de flexibilité dans le choix de certaines des localités d'intervention avec comme base cette liste indicative.

## CIBLES BENEFICIAIRES

Le projet ciblera principalement les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et droits des femmes. Une étroite collaboration sera établie avec les médias pour une meilleure communication autour de la protection des jeunes défenseurs. Le réseau Ouest Africain de défenseurs des droits humains sera également associé aux différentes initiatives à mettre en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En outre, il concernera les femmes de la zone d'intervention, qui seront identifiées aussi bien parmi les personnes déplacées qu'au sein des communautés hôtes.

Les bénéficiaires de ce projet seront aussi identifiés avec l'appui des organisations de jeunesse, de femmes, des leaders communautaires, et administratifs, et grâce à un ciblage qui prendra en compte les critères suivants : zone de résidence, âge, sexe, statut socio-économique

Les principaux bénéficiaires du projet sont les jeunes filles, réunis en association ou agissant de manière individuelle dans les régions du Nord, de l'Est et du Sahel du Burkina Faso, alphabétisés ou non, actifs dans la promotion et la défense des droits humains. Ils/elles seront identifié(e)s à l'issue de processus de cartographie des acteurs dans les dites zones du projet.

Les jeunes consolidateurs de la paix sont les hommes et les femmes âgés de 15 à 35 ans qui, individuellement ou en association avec d'autres, agissent effectivement et pacifiquement pour la promotion, la protection et la réalisation d'un ou de plusieurs droits ou libertés reconnus ;

Les associations de défense de droits de l'homme sont tout groupe de personnes physiques, à vocation permanente, à but non lucratif et qui, ayant pour objet la promotion, la protection et la défense des droits humains, agit effectivement et pacifiquement pour la réalisation dudit objet.

Les acteurs des collectivités territoriales à impliquer sont constitués des maires, des conseillers municipaux, des CVD, des autorités coutumières et religieuses, des services déconcentrés en charge de l'administration du territoire, des droits humains, de la jeunesse et des femmes, les services de sécurité et les initiatives locales de sécurité.

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects
Représentants des autorités locales	80 (13 par provinces)	1000
Représentants des autorités régionales et nationales	40 (10 par région et 10 au niveau central)	450
Membres des Organisations de la Société Civile et Organisations Communautaires de Base	80 dont 40 hommes et 40 femmes (20 membres par province)	<del>1500</del> 750
Jeunes	500 dont 83 par province (125 garçons et 125 filles)	<del>1500</del> 1000
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<del>4450</del> <b>3200</b>

- a) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative

RESULTATS ESCOMPTES	CIBLES (2021 - 2022)	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIE (S) RESPONSIBLE (S)	ACTEURS DE MISE EN OEUVRE
<b>Résultat N°1 : D'ici à 2022 les mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits de la personne sont répertoriés et renforcés</b>				
<p><b>Produit 1.1 :</b> Une étude visant les mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne est réalisée dans les zones cibles du projet</p> <p><b>Base de Référence :</b> Absence d'étude ou cartographie des organisations de jeunes défenseurs des droits de la personne dans les régions du sahel, du Nord et de l'Est</p> <p><b>Indicateurs :</b>  <b>1.1.1</b> Existence d'une cartographie des mécanismes et organisations de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans les zones cibles du projet  1.1.2. Un rapport d'étude est disponible  1.1.3. # Nombre de consultations menées  1.1.3. Rapports d'ateliers/ réunion/consultation</p>	<p><b>Cible 2021 :</b> Une cartographie des organisations de jeunes défenseurs des droits de la personne dans les régions du sahel, du Nord et de l'Est</p> <p><b>Cible 2021 :</b> Une étude sur la situation particulière des jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est et leurs besoins spécifiques est disponible</p> <p>Cible : 2021 : 3 conférences territoriales (Sahel Nord et l'Est) de restitution des résultats de l'étude</p>	<p><b>Activité 1.1.1 :</b> Faire une étude cartographique des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans les régions du sahel, du Nord et de l'Est et des menaces qui pèsent sur leurs interventions</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Conduire une étude sur la situation particulière des jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne et/ou droits des femmes dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est et sur leurs besoins spécifiques</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Faciliter des conférences territoriales pour restituer les conclusions de l'étude auprès des communautés à la base, les autorités locales et les organisations de défense des droits Humains.</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>
<p><b>Produit 1.2 :</b> Les acteurs de la protection des jeunes filles et garçons au niveau local disposent d'un plan d'actions de renforcement de leur capacité</p> <p><b>Base de Référence :</b> Les autorités locales ne disposent pas de plan de renforcement des capacités des mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne</p> <p><b>Indicateurs :</b></p>	<p><b>Cible 2021 :</b> 6 plans de renforcement des capacités des mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne disponibles pour les localités retenues</p> <p><b>Cible 2022</b> – Les Capacités des mécanismes de protection de 250 jeunes filles et de 250 garçons</p>	<p><b>Activité 1.2.1 :</b> Élaborer un plan d'action avec une approche inclusive et participative de mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la situation particulière des jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne et/ou droits des femmes dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est et sur leurs besoins spécifiques</p> <p><b>Activité 1.2.2 :</b> Former 250 jeunes filles et 250 garçons défenseurs sur le monitoring et le reporting dans les contextes sensibles.</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>

<p>1.2.1. Existence d'un plan d'actions de renforcement des capacités des acteurs de la protection des jeunes filles et garçons</p> <p>1.2.2. # Nombre de Rapports réguliers d'activités</p> <p>1.2.3. # Nombre de rapports d'ateliers organisés</p> <p>1.2.4 : # Nombre de localités ayant bénéficié d'activités de sensibilisation sur les données sensibles au Genre dans les contextes de menace</p> <p>1.2.5 : # Nombre de localités ayant bénéficié d'activités de vulgarisation de la loi portant répression des violences faites aux femmes</p> <p>1.2.6 : Nombre de guide et brochure sur le fonds d'assistance judiciaire au profit des jeunes défenseurs des Droits Humaines disponibles</p>	<p>défenseurs des droits de la personne sont renforcés</p>	<p><u>Activité 1.2.3</u> : Former 25 organisations de défenseurs des droits de la personne et/ou des droits des femmes sur l'observation et le rapportage des droits humains, y inclus dans le cadre du mécanisme de protection des défenseurs de droits humains mis en place par la CNDH.</p> <p><u>Activité 1.2.4</u> : Former 250 jeunes filles et 250 garçons défenseurs sur la gestion des données sensibles au genre (désagregés par sexe et par âge) et les plans d'urgence (sécurisation, procédures opérationnelles de protection) dans les contextes de menace</p> <p><u>Activité 1.2.5</u> : Vulgariser la loi portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso et la loi portant répression des violences faites aux femmes et aux filles et concevoir, reproduire et vulgariser un guide et une brochure en langues locales sur le Fonds d'assistance judiciaire au profit des jeunes défenseurs des droits humains.</p> <p><u>Activité 1.2.6</u> : Former 500 jeunes défenseurs des droits humains et/ou droits des femmes, Forces de défense et de sécurité et le personnel médical sur les mécanismes de prévention et de répression de la torture et des disparitions forcées.</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD- UNFPA</p> <p>PNUD</p>	
<p><b>Résultat N°2 : D'ici à 2022 les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne formé-e-s et outillé-e-s sont à même de mener leurs missions dans un environnement favorable</b></p>				
<p><b>Produit 2.1 :</b> Les jeunes (filles et garçons) défenseurs des droits de la personne notamment les plus vulnérables (y compris économiquement) disposent d'outils et de conseils dans la réalisation de leurs missions</p> <p><b>Base de Référence :</b> Les jeunes (filles et garçons) défenseurs des droits de la personne notamment les plus vulnérables des localités d'intervention ne disposent pas d'outils et de conseils dans la réalisation de leurs missions (y compris économiquement)</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>2.1.1 # Nombre de centre multifonctionnel créé</p> <p>2.1.2 # Nombre de centre multifonctionnel d'activités socio-économiques fonctionnels</p>	<p><b>Cible 2021</b> – 6 3 centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/ Cellule d'appui conseils en développement de projets d'autonomisation pour les défenseurs de droit sont créés</p> <p><b>Cible 2021</b> : 6 3 centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/ Cellule d'appui conseils en développement de projets d'autonomisation pour les défenseurs de droit équipés, sont fonctionnels</p>	<p><u>Activité 2.1.1</u> : Créer et rendre fonctionnels 6 3 centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/ Cellule d'appui conseils en développement de projets d'autonomisation pour les défenseurs de droits humains en prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes/filles</p> <p><u>Activité 2.1.2</u> : Renforcer les capacités (en personnel, matériel, réhabilitation d'infrastructures, gestion de centre de jeunes, activités sociales, installation d'un numéro vert,) de 6 3 centres multifonctionnels</p> <p><u>Activité 2.1.3</u> : Octroyer une assistance logistique (matériels informatiques, téléphones, outils de transmission, documents des droits de l'homme</p>	<p>UNICEF</p> <p>UNICEF</p> <p>UNICEF</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>

<p>2.1.3 Nombre de matériel informatique, de téléphone numéro vert et d'outils de transmission et de documents sur les droits de l'homme disponibles</p>				
<p><b>Produit 2.2 :</b> Les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne disposent de capacités en matière d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenu</p> <p><b>Base de Référence :</b> Les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne ne disposent pas de capacités en matière d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenu</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>2.2.1# Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne formés en Entrepreneuriat, gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif</p> <p>2.2.2# Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne formés disposant de microentreprises</p>	<p><b>Cible 2021</b> – 250 jeunes filles et 250 garçons défenseurs de droits de la personne formés en Entrepreneuriat, gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif</p> <p><b>Cible 2022 :</b> 250 jeunes filles et 250 garçons défenseurs de droits de la personne en Entrepreneuriat mènent des activités en gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif</p>	<p><b>Activité 2.2.1 :</b> Former 250 jeunes filles et 250 garçons défenseurs des droits de la personne et/ou droits des femmes en Entrepreneuriat, en gestion de microentreprises, en mobilisation de ressources et financement participatif.</p> <p><b>Activité 2.2.2 :</b> Mettre à la disposition de 250 jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou droits des femmes formés des kits de démarrage.</p>	<p>PNUD-UNFPA</p> <p>PNUD</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>
<p><b>Produit 2.3 :</b> Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et détenteurs des droits de la personne accèdent à des services de protection judiciaire</p> <p><b>Base de Référence :</b> Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et détenteurs des droits de la personne ont un accès limité à des services de protection judiciaire</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>2.3.1 # Nombre de responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) formés sur les rôles et responsabilités en matière de protection des droits des jeunes filles et garçons consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne</p>	<p><b>Cible 2021</b> 150 responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) formés sur les rôles et responsabilités en matière de protection des droits des jeunes filles et garçons consolidateurs de la paix et défenseurs de droits de la personne</p> <p><b>Cible 2022 :</b> Un mécanisme de prestation d'aide légale au bénéfice des jeunes filles victimes de violations des droits humains et VBG est fonctionnel.</p>	<p><b>Activité 2.3.1 :</b> Former 150 responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) sur les rôles et responsabilités en matière de protection des droits des jeunes filles et garçons consolidateurs de la paix et défenseurs de droits de la personne et/ou droits des femmes</p> <p><b>Activité 2.3.2 :</b> Faciliter la prestation des services d'aide légale aux victimes jeunes filles et garçons des violations des droits humains.</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD-UNFPA</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>

<p>2.3.2 # Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne ayant bénéficié des subventions d'urgence et d'assistance judiciaire</p>				
<p><b>Produit 2.4 :</b> Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne victimes de violences basées sur le genre et sexuelles bénéficient d'un accompagnement psychosocial et légal</p> <p><b>Base de référence :</b> Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne victimes de violences basées sur le genre et sexuelles ne bénéficient pas d'un accompagnement psychosocial</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>2.4.1 # Nombre de responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) formés sur les résolutions 1325 de 2000 du conseil de sécurité des nations unies et A/HRC/22L13 de 2013 de l'Assemblée générale des nations unies sur la protection des femmes défenseurs des droits de la personne et sur les lois nationales portant protection des femmes contre les violences</p> <p>2.4.2 # Nombre d'assistantes psychosociales assurent la prise en charge urgente des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier</p>	<p><b>Cible 2022</b> - 150 responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) se sont approprié les résolutions 1325 de 2000 du conseil de sécurité des nations unies et A/HRC/22L13 de 2013 de l'Assemblée générale des nations unies sur la protection des femmes défenseurs des droits de la personne et sur les lois nationales portant protection des femmes contre les violences</p> <p><b>Cible 2022 :</b> 25 assistantes psychosociales assurent la prise en charge urgente des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier</p> <p><b>Cible 2022 :</b> 25 agents prestataires de santé assurent la prise en charge médicale des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier et la mise à disposition de kits Prophylaxie post exposition (PPE).</p>	<p><b>Activité 2.4.1 :</b> Former 150 responsables chargés de l'application de la loi (250 policiers dont 125 femmes 250 gendarmes dont 125 femmes) sur les résolutions 1325 de 2000 et 2250 de 2015 du conseil de sécurité des nations unies et A/HRC/22L13 de 2013 de l'Assemblée générale des nations unies et sur la loi n°061-2015/CNT du 6 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.</p> <p><b>Activité 2.4.2 :</b> Former 25 assistantes psychosociales pour la prise en charge urgente des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier</p> <p><b>Activité 2.4.3 :</b> Former 25 agents prestataires de santé pour la prise en charge médicale des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier</p> <p><b>Activité 2.4.4 :</b> Mettre 50 kits (PPE) à la disposition des victimes de violence sexuelle et élaborer un rapport de prise en charge, y compris l'utilisation des kits.</p>	<p>PNUD-UNFPA</p> <p>UNFPA</p> <p>UNFPA</p> <p>UNFPA</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>
<p><b>Résultat N°3 : D'ici à 2022, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux renforcés intègrent les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans la prévention et le règlement des conflits locaux de manière efficiente</b></p>				
<p><b>Produit 3.1:</b> Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne constitués en réseau mènent un plaidoyer auprès des leaders traditionnels et coutumiers, religieux et des autorités locales pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et</p>	<p><b>Cible 2021 :</b> 80% des mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux renforcés intègrent les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans la prévention et la gestion des conflits locaux de manière efficace</p>	<p><b>Activité 3.1.1 :</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication avec les associations des médias sur la protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou droits des femmes.</p>	<p>UNICEF</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales</p>

<p><b>aspiration dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits</b></p> <p><b>Base de référence :</b> Faible niveau de prise en compte des besoins et aspiration des jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau local</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>3.1.1 Outils de plaidoyer et de communication sensible aux questions de jeunes disponibles</p> <p>3.1.2 : #nombre de sessions de plaidoyer organisées en l'endroit des leaders traditionnels, religieux et coutumiers</p> <p>3.1.3. # Rapports ateliers de formation en prévention et gestion de conflits</p> <p>3.1.4 Existence d'une Plateforme en ligne d'échange, de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre jeunes filles et garçons défenseurs de droits au niveau local, sur les questions de prévention et de gestion de conflits</p>	<p><b>Cible 2022</b> - Une Plateforme en ligne d'échange, de partage (internet et off line), de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre jeunes filles et garçons défenseurs des droits au niveau local, sur les questions de prévention et de gestion de conflit est disponible et fonctionnelle.</p>	<p><b>Atelier 3.1.2</b> : Mener un plaidoyer auprès des autorités locales, des leaders traditionnels, religieux et coutumiers pour une intégration des jeunes filles et garçons et la prise en compte de leurs besoins et aspirations sexospécifiques dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits</p> <p><b>Activité 3.1.3</b> : Renforcer les capacités de 250 jeunes filles et de 250 garçons défenseurs des droits de la personne en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits locaux et la conduite des actions de plaidoyer pour la promotion de leadership des jeunes femmes/filles dans la gestion des conflits</p> <p><b>Activité 3.1.4</b> : Créer une plateforme en ligne d'échange (internet et off line), et réseaux des bloggeurs et bloggeuses) pour de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre jeunes filles et garçons défenseurs de droits au niveau local, sur les questions de prévention et de gestion de conflits locaux</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>UNICEF</p>	<p>Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>
<p><b>Produit 3.2 : Un plan d'action est élaboré et mise en œuvre pour renforcer le degré d'intégration des jeunes filles et garçons défenseurs des Droits de la personne dans les mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits</b></p> <p><b>Base de Référence :</b> Les autorités locales ne disposent pas de plan de développement local intégrant la dimension jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>3.2.1 : Rapports d'ateliers de concertation</p> <p>3.2.2 : Un Plan d'action disponible</p> <p>3.2.3 : rapports d'activités</p>	<p><b>Cible 2021</b> : Plan d'action est disponible et les priorités du plan identifiées et mises en œuvre</p>	<p><b>Activité 3.2.1</b> : Organiser des ateliers de concertation avec les communautés sur les priorités du plan d'action y compris sur comment éliminer les obstacles potentiels qui empêchent l'effective intégration des jeunes femmes/filles dans les mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits</p> <p><b>Activité 3.2.2</b> : Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan d'action.</p> <p><b>Activité 3.2.3</b> : Lancer une campagne de sensibilisation, de communication et d'information des communautés sur la mise en œuvre du plan d'action.</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF Ministères, Autorités Locales ONG Locales Jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne, etc..</p>

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

L'analyse du conflit a mis en exergue que, le manque de mécanisme de protection devant les instances judiciaires, le coût des frais de justice, l'éloignement de la justice du justiciable, l'ignorance de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, la peur de représailles dans un climat sécuritaire fait de suspicion, exposent les défenseurs des droits de la personne en particulier les jeunes femmes/filles à une situation d'injustice qu'il importe de juguler. Enfin, au Burkina Faso, les allégations de violation des droits de la personne relayées par les organisations de défense des droits de la personne prouvent qu'il y a une nécessité à assurer une plus grande protection des défenseurs des droits humains qui travaillent dans ces zones, à les outiller à initier le dialogue avec les autorités locales, à leur permettre de porter des sujets sensibles sans être menacés et à s'impliquer aussi dans les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits.

Pour ce faire, l'intervention planifiée s'articule autour de trois types de changements escomptés :

**Si**

- Les mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits de la personne sont renforcés,
- L'accès des jeunes défenseurs des droits de la personne aux services de protection judiciaires est promu et facilité,
- Les jeunes défenseurs des droits de la personne sont de plus en plus impliqués dans les processus de décision et bénéficient de financement participatif pour leur autonomisation
- Les besoins spécifiques des jeunes femmes sont identifiés et pris en compte dans les mécanismes de protection.

**Alors :**

- Leur vulnérabilité sera réduite,
- Leurs préoccupations seront prises en compte dans les programmes et politiques en matière de défense de droits de la personne, leurs droits seront respectés,
- Leur accès aux services de justice sera dynamisé,
- Leurs contributions à la prévention et à la gestion des conflits sera accrue,
- Ils/elles seront à même de participer à la prise de décision et de jouer pleinement leur rôle de consolidateur de la paix et de défenseurs des droits de la personne.

- d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

**Résultat 1 : D'ici à 2022 les mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits de la personne sont répertoriés et renforcés.**

**Produit 1.1 : Une étude visant les mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne est réalisée dans les zones cibles du projet**

Il s'agit de réaliser une cartographie des organisations de jeunes défenseurs des droits de la personne dans les régions du sahel, du Nord et de l'Est et des menaces qui pèsent sur leurs interventions. Cela permettra ainsi de disposer des informations de bases sur les principaux acteurs clés de ces zonées en vue d'une meilleure efficacité des interventions. De même une étude sur la situation particulière des jeunes femmes/filles défenseurs des droits de la personne dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est et sur leurs besoins spécifiques sera concomitamment réalisée en vue d'avoir une meilleure appréciation de leurs préoccupations précises dans les zones d'intervention.



***Produit 1.2 : Les acteurs de la protection des jeunes filles et garçons au niveau local disposent d'un plan d'actions de renforcement de leur capacité***

Un plan d'action permettant de mieux orienter les interventions de renforcement des capacités dans les régions d'intervention sera élaboré. 500 jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne bénéficieront de plusieurs formations sur des thématiques pertinentes (monitoring et le reporting dans les contextes sensibles, sur l'observation et le rapportage sur les droits humains, gestion des données sensibles au genre, ...) en vue de leur donner les outils nécessaires. Dans cette même optique des activités de vulgarisation de la loi portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso seront menées. Les jeunes défenseurs des droits humains seront aussi mis en réseaux avec le mécanisme de protection des défenseurs des droits humains mis en place par la CNDH.

**Résultat 2 : D'ici à 2022 les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne formé-e-s et outillé-e-s sont à même de mener leurs missions dans un environnement favorable**

***Produit 2.1 : Les jeunes (filles et garçons) défenseurs des droits de la personne notamment les plus vulnérables (y compris économiquement) disposent d'outils et de conseils dans la réalisation de leurs missions***

Le soutien et l'accompagnement de 500 jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans le développement d'activités pouvant leur permettre de disposer de ressources leur permettant de réaliser leurs activités de manière plus adéquate sera une dimension également prise en compte dans cette intervention. Dans ce sens **€ 3** centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/ Cellule d'appui conseils en développement de projets d'autonomisation pour les défenseurs de droit seront « créés » et rendus fonctionnels grâce à l'octroi d'une assistance logistique (matériels informatiques, téléphones, outils de transmission, documents des droits de l'homme).

***Produit 2.2 : Les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne disposent de capacités en matière d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenu***

Pour ce résultat la dimension de la formation sera également prise en compte. 500 jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne bénéficieront de formation en entrepreneuriat, en gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif, et seront dotés par la suite de kits de démarrage afin de leur permettre d'initier leur activité de choix.

***Produit 2.3 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et détenteurs des droits de la personne accèdent à des services de protection judiciaire***

La prise en compte du rôle des acteurs environnementaux impliqués d'une manière ou d'une autre dans les activités de protection des droits de la personne est nécessaire. Ainsi en vue de contribuer à faciliter l'accès jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et détenteurs des droits de la personne à des services de protection judiciaire, 150 les responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) seront formés sur les rôles et responsabilités en matière de protection des droits des jeunes filles et garçons consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne. De même des subventions d'urgence et d'assistance judiciaire seront octroyées chaque fois que de besoin aux des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne. De même des prestations de service d'aide légale seront octroyées aux jeunes filles et garçons victimes de violations des droits de l'homme et VBGs.

***Produit 2.4 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne victimes de violences basées sur le genre et sexuelles bénéficient d'un accompagnement psychosocial.***

Dans le souci de renforcer les mécanismes de prévention et prise en charge des violences basées sur le genre et sexuelles existant dans les zones d'intervention 150 responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) seront formés sur les résolutions 1325 de 2000 du conseil de sécurité des nations unies et A/HRC/22L13 de 2013 de l'Assemblée générale des nations unies sur la protection des femmes défenseurs des droits de la personne et sur les lois nationales portant protection des femmes contre les violences. Il en sera de même avec la formation de 25 assistantes psychosociales pour la prise en charge urgente des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier.

**Résultat 3 : D'ici à 2022, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux renforcés intègrent les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans la prévention et le règlement des conflits locaux de manière efficiente**

**Produit 3.1 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne constitués en réseau mènent un plaidoyer auprès des leaders traditionnels et coutumiers, religieux et des autorités locales pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et aspiration dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau local**

Agir sur l'environnement de la réponse constitue une des composantes importantes de la réponse en matière de protection des jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne. Dans ce sens une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre avec les associations des médias sur la protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne. Des actions de plaidoyer seront menées auprès des autorités locales, des leaders traditionnels, religieux et coutumiers pour une prise en compte des besoins et aspirations sexospécifiques des jeunes filles et garçons dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

L'accompagnement des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans leur organisation de travail en réseau et de partage d'expérience et d'information sera une composante importante. Dans ce sens les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne bénéficieront d'un accompagnement pour la création d'une plateforme en ligne d'échange en utilisant les opportunités de la digitalisation, de partage de connaissances et de bonnes pratiques sur les questions de prévention et de gestion de conflit.

**Produit 3.2 : Un plan d'action est élaboré et mise en œuvre pour renforcer le degré d'intégration des jeunes filles et garçons défenseurs des Droits de la personne dans les mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits**

Dans le souci de mieux assurer l'accompagnement des jeunes défenseurs des Droits de la personne dans leurs stratégies pour intégrer les structures de prévention et de gestion des conflits, des ateliers de concertation seront organisés pour l'élaboration de plan d'action pertinent. Un appui sera apporté pour la mise en œuvre des actions prioritaires de ce plan d'action, renforcée par une campagne de sensibilisation, de communication et d'information des communautés sur la mise en œuvre du plan d'action.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le ciblage géographique concerne la région du Sahel avec les provinces du Soum (commune de Djibo et Pobé-Mengao) et celle de l'Oudalan (communes de Gorom-Gorom, Oursi), la région du Nord avec les provinces du Yatenga (communes de Ouahigouya et Thiou) et celle de Loroum (communes Titao, Ouendigui), la région de l'Est avec les provinces de la Tapoa (communes de Diapaga et Kantchari) et celle de la Kompienga (communes de Pama, et de la Kompienga). Le choix de ces zones est justifié par la teneur des conflits dans ces zones touchant particulièrement les interventions des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne. Néanmoins il a été également retenu le principe de prendre en compte la dimension de la volatilité du contexte sécuritaire avec le temps et de ce fait envisager la nécessité d'adopter une stratégie de flexibilité dans le choix de certaines des localités d'intervention.

De plus les agences sœurs (UNFPA-UNICEF-PNUD) ont des interventions dans ces zones, disposent de relais locaux fiables et ont su y construire un capital de confiance avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les populations. De plus ces agences contribuent dans ces zones à l'accompagnement du Burkina pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel et cela suite à la réalisation de l'évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) et de la production de la matrice d'action prioritaire qui en a résulté. Enfin, l'assise des Nations Unies à travers les bureaux intégrés de terrain facilitera les synergies d'action et la coordination des différentes interventions. Par ailleurs la volatilité du contexte sécuritaire nécessite une certaine flexibilité au niveau des zones d'intervention pendant la mise en œuvre du projet.

Le projet ciblera principalement les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne. Une étroite collaboration sera établie avec les médias pour une meilleure communication autour de la protection des jeunes défenseurs. Le réseau Ouest Africain de défenseurs des droits humains sera également associé aux différentes initiatives à mettre en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En outre, il concernera les femmes de la zone d'intervention, qui seront identifiés aussi bien parmi les personnes déplacées qu'au sein des communautés hôtes.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les jeunes filles, réunis en association ou agissant de manière individuelle dans les régions du Nord, de l'Est et du Sahel du Burkina Faso, alphabétisés ou non, actifs dans la promotion et la défense des droits humains et spécifique aux droits des femmes. Ils/elles seront identifié(e)s à l'issue de processus de cartographie des acteurs dans lesdites zones du projet

Les bénéficiaires de ce projet seront aussi identifiés avec l'appui des organisations de jeunesse, de femmes, des leaders communautaires, et administratifs, et grâce à un ciblage qui prendra en compte les critères suivants :

- L'existence d'une dynamique de conflits (communauté affectée par les conflits) et impact de la crise dans la zone
- La présence minimale de l'État, des collectivités territoriales, des services déconcentrés, des acteurs de la société civile
- La complémentarité avec d'autres initiatives financées par le PBF ou non dans le cadre de la consolidation de la paix impliquant les jeunes
- L'accessibilité et relative sécurité, permettant d'assurer la mise en œuvre par les agences et leurs partenaires

### III. GESTION DU PROJET ET COORDINATION (4 PAGES MAX)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les parties prenantes clés impliquées dans la mise en œuvre du projet sont :

- Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC)
- Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ)
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC)
- Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)
- Ministère de la Santé
- Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)
- Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ-BF)
- Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ)
- Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso (ODJ)
- Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA)
- Association des Jeunes pour le Développement Durable (AJDD)
- ONG Mwangaza Action
- ONG GASCODE
- Association TIN TUA
- Association Nodde Nooto (A2N)
- Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
- WANEP.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation de convocation :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	28 524 733\$	PNUD (Ressources Core); PBF, Japon, Suède, Union Européenne, Danemark, Luxembourg	National à Ouagadougou et 05 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N'Gourma)	03 VNUs internationaux dans 03 Régions (Sahel, Nord, Est)	(Coordonnatrice projet « Jeune et paix »
<b>Partenaires d'exécution :</b>					
Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC)	905 157 825 F CFA	Danemark Suède OIM IDDH	National à Ouagadougou et dans les 12 autres Chefs-lieux de	132 Conseillers en droits humains (CDH)	Responsable de programme budgétaire

		UNICEF	région (Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N’Gourma, Tenkodogo, Ziniaré, Manga, Banfora, Dédougou, Koudougou, Gaoua)	121 attachés en droits humains pour le ministère Dans les zones d’intervention du projets (11 CDH et 14 ADH)	Directeur général de la défense des droits humains Directeur de la protection contre les violations des droits humains Directeur de l’Education aux droits humains Directeur du Partenariat Secrétariat permanent de l’ONAPREGECC Directeurs régionaux des droits humains (Régions de l’Est, du Nord et du Sahel)
Ministère de l’Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	3 768 867 000 FCFA	Budget de l’Etat et Partenaires techniques et financiers	Nationale et dans les différentes régions et provinces du pays		
<b>Partenaires d’exécution :</b> Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)	62 000 000F CFA	Etat ; PNUD ; Union Européenne ; IDDH ; IDLO ; COSED ; USAID	Nationale	9 commissaires 7 Conseillers et attachés en droits humains	Conseillers et attachés en droits humains
<b>Partenaires d’exécution :</b> Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ-BF)	160 864 912 F CFA	Ambassade du Danemark/ Oxfam Médecins du monde France Union Européenne/	National à Ouagadougou et Bobo Dioulasso	12 permanents	Coordination Technique de l’AFJ/BF
<b>Partenaires d’exécution :</b> Mouvement Burkinabè des Droits de l’Homme et des Peuples (MBDHP)		Ressources propres et financement de PTF (Diakonia, ambassade du Danemark, Agence belge de développement)	Siège national : Ouagadougou ; Bureaux de sections dans les 45 provinces et bureaux de sous-sections dans 118 communes rurales	Des membres bénévoles ; Cinq (5) membres de bureau par province (dont Ouahigouya, Titao, Djibo, Gorom-Gorom, Dori, Fada N’Gourma, Pama, Diapaga) ; Deux boutiques de droit (centre d’appui-conseils permanents animés chacun par 2 agents) basées à Ouahigouya et à Fada N’Gourma ;	Nord : membres des bureaux de Titao et Ouahigouya et animateurs de la boutique de droit de Ouahigouya ; Sahel : membres des bureaux de Djibo, Gorom-Gorom, Dori et un Coordonnateur de projet monitoring des personnes déplacées dans la Région du sahel basé à Dori ; Est : Membres des bureaux de Pama, Fada et Diapaga et animateurs de la boutique de droit de Fada ;
<b>Partenaires d’exécution :</b> Centre d’Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA)	104 197 039 FCFA	DIAKONIA UNHCR	Siège Ouagadougou, Wayalghin	09	Coordonnateur projet
<b>Partenaires d’exécution :</b> Association des Jeunes pour le Développement Durable (AJDD)	80 000 0000 FCFA	Oxfam Danida Plan Nestlé	Ouagadougou arrd.05 secteur 24, Points focaux	06 à Ouagadougou et des points focaux bénévoles dans	Directeur Exécutif Coordonnateur des programmes

		PNUD	Sud-ouest, Centre nord Centre Ouest Nord Sahel Est Haut bassin Plateau Central Centre	les régions couvertes.	
<b>Organisation bénéficiaire</b> : Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)	\$15,930,771	Luxembourg; PBF; Belgique; Banque Mondiale; CERF; Core funds de UNFPA ; Fonds thématiques	National à Ouagadougou et 05 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N’Gourma)	03 Régions (Sahel, Nord, Est)	
<b>Partenaires d'exécution</b> :					
<b>ONG Mwangaza Action</b>	841 486 006 CFA	UNICEF USAID AIDOS PADS PLAN BURKINA	Nationale Région du Sahel et de l’Est	National (82 staffs) Région du Sahel (21 staffs) et de l’Est (07 staff)	
<b>ONG GASCODE</b>	311,738,501 CFA	UNICEF PADS	Nationale et Région du Nord	79 staffs au niveau national dont 47 dans la région du Nord	
<b>A2N</b>	1 144 594 919 FCFA	USAID PNUD UNFPA Union Européenne AFD Expertise France Croix rouge	National (couvre l’ensemble du territoire)	15 staffs au niveau national	
<b>CGD</b>	380 000 000 FCFA	PNUD Danida Suède, DIPD	National (couvre l’ensemble du territoire)	15 staffs au niveau central et 12 points focaux répartis dans les chefs lieu de région	Contractualisation avec des consultants en cas de besoin. (Études et cartographies)
<b>Organisation bénéficiaire</b> : Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF)	\$ 71,696,742	Budget de l’Etat  Partenaires techniques et financiers	National à Ouagadougou et 05 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N’Gourma)	03 Régions (Sahel, Nord, Est)	
<b>Partenaires d'exécution</b> :					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l’équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l’équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s’il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l’annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

Le PNUD en tant qu'agence Lead assurera la gestion opérationnelle et la coordination du projet. Cette coordination sera placée sous la responsabilité et la supervision directe de la Représentante Résidente Adjointe du PNUD et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe Gouvernance.

L'Unité de Coordination sera basée à Ouagadougou. Elle sera composée d'un (e) Coordonnateur (rice) de Projet international, d'un Expert National en Droit de l'Homme/droits des femmes à recruter et pris en charge à 50% sur le projet avec un co-financement de 50% sur le projet COSED (Cohésion Sociale, Sécurité et Etat de Droit du PNUD), d'un (e) assistant administratif (ve) et financier(ère) cofinancé à hauteur de 50% sur le projet COSED et d'un chauffeur entièrement pris en charge sur le projet. L'Unité de Coordination pourra bénéficier d'un véhicule qui sera transféré d'un des projets sous financement PBF ou en cours de clôture. La prise en charge des salaires du staff sera assurée par le PNUD. Pour le compte de l'UNFPA, le projet supportera 30% du salaire du chargé de programme et de l'assistant en suivi-évaluation, responsables de la gestion du projet. Pour le compte de l'UNICEF, le projet supportera 40% du salaire d'un staff qui sera en charge de la gestion du projet.

Le PNUD en tant qu'agence Lead du projet se chargera du recrutement des staffs et de l'achat des équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de coordination. L'équipe de coordination du projet rapportera directement aux Représentants Résidents des agences RUNO. L'assurance qualité sera assurée par le PNUD.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) toutes deux agences récipiendaires travailleront conjointement avec le PNUD à travers un mécanisme de concertation qui sera mis en place afin d'assurer une bonne coordination des actions. Le Haut-Commissariat aux Droits Humains des Nations Unies appuiera des activités du projet au besoin.

La tutelle technique du projet sera assurée par le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement en assurera la tutelle financière. Le présent projet sera rattaché au programme budgétaire « Droits Humains » du Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique.

Un comité technique de suivi de la mise en œuvre du projet sera mis en place en concertation avec le Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique et intégrera les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ce comité sera en charge de la validation des plans de travail (trimestriel, semestriel et annuel), contribuera au suivi/évaluation du projet à travers l'organisation des missions de terrain, la validation des différents rapports de mise en œuvre et d'évaluation avant leur soumission au comité conjoint d'orientation (CCO) qui se réunit une fois par semestre.

Le CCO co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, donnera les orientations stratégiques à la mise en œuvre du projet, assurera le contrôle qualité et la prise de décision. Le Secrétariat Technique Conjoint (PUS-BF et secrétariat du PBF) assurera la préparation des documents et l'organisation des réunions.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, divers facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont identifiés. Une probable augmentation des attaques terroristes peut rendre l'accès difficile aux zones cibles du projet et compromettre des résultats. Cependant, dans le cadre du PUS-BF, le Gouvernement a prévu des actions en vue de renforcer la sécurité des institutions, des personnes et de leurs biens dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est. Les risques liés au projet sont la dégradation de la situation sécuritaire, la faible implication des bénéficiaires du projet et la situation socio-politique dans les pays voisins. La mise en œuvre du projet pourrait être compromise par les réticences éventuelles de certains acteurs locaux à s'impliquer et à participer activement aux activités du dudit projet.

C'est pourquoi le projet va s'inscrire dans une approche participative et décentralisée avec une forte implication des communautés locales dans sa conception, sa réalisation et sa gestion notamment les ONG locales et les cadres de concertations régionales de suivi du PUS-BF. La dégradation de la stabilité politique et sociale dans les pays voisins est un facteur de risque important qui pourrait créer un déplacement accru des réfugiés qui accentuerait les tensions dans la zone et les déplacements des populations. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser davantage les acteurs concernés pour une gestion immédiate de l'afflux, une actualisation des plans de contingence et une définition de nouveaux axes d'intervention.

Ceci étant, la situation des risques identifiés permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Nature	Catégorie				
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique	Faible	Moyen	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique
	Externe	Instabilité institutionnelle	Moyen	Elevé	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social
Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d'absorption et alléger les procédures administratives
Sécuritaire	Externe	Incidents sécuritaires caractérisés par des attaques à main armée, des enlèvements et des mutineries	Elevé	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion et les ONG de défenses des droits humains seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent.
Environnemental	Externe	Catastrophes naturelles	Elevé	Moyen	Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer
	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale
	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail
Réputationnel	Externe	Violations des droits humains	Moyen	Moyen	Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des droits humains
COVID 19	Externe	Sanitaire, programmatique et économique	Moyen	Moyen	Respect des différentes mesures prises au plan national pour mitiger l'épidémie (utilisation gel hydro alcoolique, port du masque et lavage des mains.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Les résultats sur la consolidation de la paix seront mesurés à travers la mise en place d'un système de suivi rigoureux basé sur le cadre des résultats et des indicateurs et sur le journal des risques et qui permettra non seulement l'examen périodique des risques et des résultats, mais aussi d'identifier l'évolution du contexte et des circonstances ayant une incidence sur le projet. Une enquête de base réalisée dès le démarrage de la mise en œuvre permettra de disposer des données de bases sur les organisations de jeunes défenseurs des droits de la personne et sur la situation particulière et les besoins spécifiques des jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne dans les régions cibles. 5% du budget sera consacré aux activités de suivi/évaluation. Une évaluation finale sera également faite.

Dans le cadre de la gestion du projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au projet conformément à la gestion axée sur les résultats.

Le système de suivi-évaluation sera mis en place en lien étroit entre l'Unité de coordination du PUS-BF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité de pilotage.

Les agences récipiendaires développeront un plan de suivi-évaluation durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances.

Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences responsables sont tenues d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du Projet.

Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnels, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière : i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Sur la base des informations enregistrées dans l'ATLAS, le Bureau Pays soumettra des Rapports d'avancement de projet (PPR) au Peace Building Fund, en utilisant le format de rapport préalablement discuté. Un registre des leçons apprises du projet sera ouvert et régulièrement mis à jour pour assurer un apprentissage continu et une adaptation en conséquence au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation du rapport sur les leçons apprises à la fin du projet. Un calendrier de suivi sera ouvert dans ATLAS et mis à jour pour la traçabilité dans la gestion des actions/événements.

Le projet va promouvoir et appuyer la visibilité du bailleur de plusieurs façons. Des communiqués de presse seront publiés pour accompagner toutes les activités pertinentes aux niveaux national. La stratégie de visibilité va également inclure le marquage des équipements et infrastructures, la reconnaissance du soutien du bailleur sur le matériel et sur tous les produits promotionnels, des visites de terrain du bailleur, la documentation et le partage de cas de réussite et l'utilisation de panneaux d'affichage

**Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'Unité de Gestion du Projet.** Le Projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'Unité de gestion du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre du projet afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du commencement du projet. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF (UC/PUS-BF).

**Missions de suivi.** Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

**Production des rapports semestriels et annuels.** Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juillet et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de pilotage du Projet et transmis à PBSO et MPTF-O. Les agences de mise en œuvre devront transmettre à l'Unité de gestion du Projet et à l'UC/PUS-BF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe.

**Production du rapport final.** Le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel du Projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final.

**Évaluation finale.** Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de Projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L'agence chef de file va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du Projet.



- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

L'approche inclusive retenue dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de cette intervention se fonde sur l'importance de prendre en compte la dimension de la durabilité. En général, les activités seront mises en œuvre conjointement par les autorités locales et les services publics, ainsi que par les structures locales – organisations non gouvernementales (ONG) et organisations à base communautaire (OBC). Tous verront leurs capacités simultanément renforcées et seront impliqués de façon précoce dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet. Les activités de consolidation de la paix seront menées dans des zones sélectionnées sur la base d'un ensemble de critères, en tenant compte des facteurs d'instabilité, de risque et de sécurité communautaire. Les ministères de tutelle locaux seront des partenaires actifs de mise en œuvre. Six (6) centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/ Cellule d'appui conseils en développement de projets d'autonomisation pour les défenseurs de droit seront créés et rendus fonctionnels. Les autorités locales et étatiques devraient être en mesure de capitaliser les réalisations et les leçons apprises du projet avec d'autres acteurs afin de les reproduire et de les étendre. Dans ce sens une capitalisation des activités du projet sera considérée lors des rencontres des Cadres de Concertations Régionaux organisées périodiquement sous la présidence des Gouverneurs des Régions. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les organisations de défenses des droits humains reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées.

#### **IV. BUDGET DU PROJET**

*Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.*

*Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxièmes et troisièmes tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.*

*Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.*

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

*Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.)*

**ANNEXE A. LISTE DE CONTROLE DE L'ETAT DE PREPARATION  
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Question			Commentaires
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	Oui		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	Non		Les TDRs des postes ne sont pas encore disponibles
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	Oui		Le choix des communes d'intervention a été opéré en concert avec les autorités nationales
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés et sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait et quand cela sera fait.	Oui		Atelier d'orientation le 18 septembre, séance de travail du groupe restreint de rédaction les 22 et 29 septembre 2020, atelier national de validation 05 octobre 2020
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	Oui		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution gouvernementale ?	Oui		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	Oui		Le ministère de tutelle du projet est le ministère des Droits Humains et de la Promotion civique
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	Oui		3 ateliers d'appropriation seront organisés (1 région) pour assurer une bonne appropriation du projet par les acteurs locaux.
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	Oui		Mise à contribution de l'expertise Genre au sein du bureau (Point Focal Genre et experte en Genre)
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	Oui		Association des Femmes Juristes du Burkina
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	Oui		Appui de l'équipe M&E du bureau
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	Oui		50% du budget est dédié au GEWE

**ANNEXE B. LISTE DE CONTROLE DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES DU PROJET PBF (« VALUE FOR MONEY »)**

<b>Question</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Commentaire</b>
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	Oui		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	Oui		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	Oui		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	Oui		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	Oui		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les locaux devant abriter l'équipe de coordination du projet sont fournis par l'agence Lead PNUJ

**ANNEXE B.1: PROJECT ADMINISTRATIVE ARRANGEMENTS FOR UN RECIPIENT ORGANIZATIONS**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

	annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### **ANNEXE B.2: PROJECT ADMINISTRATIVE ARRANGEMENTS FOR NON-UN RECIPIENT ORGANIZATIONS**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

#### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize

their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>16</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>16</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**ANNEXE C : CADRE DE RESULTATS DU PROJET (DOIT INCLURE DES CIBLES DE DONNEES VENTILEES PAR SEXE ET PAR AGE)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 : D'ici à 2022 les mécanismes de protection des jeunes défenseurs des droits de la personne sont répertoriés et renforcés.</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a :</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible:</p>		
		<p>Indicateur 1 b :</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible:</p>		
		<p>Indicateur 1 c :</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible:</p>		
	Produit 1.1 : Une étude visant les mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne est réalisée dans les zones cibles du projet	<p>Indicateur 1.1.1 <i>Un rapport d'étude est disponible</i></p> <p>Niveau de référence : 0 étude disponible</p> <p>Cible : 01 étude</p>	Rapport d'étude	
		<p>Indicateur 1.1.2 <i># Nombre de consultations menées</i></p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	Rapport d'activités des consultations	
		<p>Indicateur 1.1.3 <i>Rapport de réunion/consultation</i></p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	Rapport des réunions	



	Produit 1.2 : Un plan d'action est élaboré pour renforcer les capacités des mécanismes de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne au niveau local	Indicateur 1.2.1 : <i>Plan d'action est disponible</i> Niveau de référence : 0 plan d'action disponible Cible :	Document de plan d'action	
		Indicateur 1.2.2 # <i>Nombre de Rapports réguliers d'activités</i> Niveau de référence : Cible :	Rapport d'activités/Rapports de réunion	
		Indicateur 1.2.3 # <i>Nombre de rapports d'ateliers organisés</i> Niveau de référence : Cible :	Rapports d'ateliers	
		Indicateur 1.2.4 : # <i>Nombre de localités ayant bénéficié d'activités de sensibilisation sur la loi portant protection des défenseurs des droits humains</i> Niveau de référence : Cible :	Rapports d'activités de sensibilisation	
	Produit 1.3	Indicateur 1.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 1.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 1.3.3 Niveau de référence :		

		Cible:		
<p>Résultat 2 : D'ici à 2022 les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne formé-e-s et outillé-e-s sont à même de mener leurs missions dans un environnement favorable</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		Indicateur 2 a		
		Niveau de référence :		
		Cible:		
		Indicateur 2 b		
		Niveau de référence :		
		Cible:		
		Indicateur 2 c		
	Niveau de référence :			
	Cible:			
	Produit 2.1 : Les jeunes (filles et garçons) défenseurs des droits de la personne notamment les plus vulnérables (y compris économiquement) disposent d'outils et de conseils dans la réalisation de leurs missions	2.1.4 Indicateur 2.1.1 # <i>Nombre de centres multifonctionnels créés</i>	Existence des centres	
		Niveau de référence : 0 centre		
		Cible : <del>06</del> 03 centres créés		
	Liste des activités relevant du produit :	2.1.5 Indicateur 2.1.2 # <i>Nombre de centre multifonctionnel fonctionnels</i>	Rapports d'activités des centres multifonctionnels créés	
		Niveau de référence :		
		Cible :		
		Indicateur 2.1.3		
		Niveau de référence :		
		Cible :		
	Produit 2.2 : Les capacités des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne sont renforcés en matière	Indicateur 2.2.1		
		Niveau de référence :		
		Cible :		

	d'entrepreneuriat et d'activités génératrices de revenu	Indicateur 2.2.1 # <i>Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne formés en Entrepreneuriat, gestion de microentreprises et en mobilisation de ressources notamment en financement participatif</i>  Niveau de référence :  Cible : 500	Rapports d'ateliers	
		Indicateur 2.2.2 # <i>Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs de droits de la personne formés disposant de microentreprises</i>  Niveau de référence :  Cible :	Rapports d'ateliers	
	Produit 2.3 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et détenteurs des droits de la personne accèdent à des services de protection judiciaire	Indicateur 2.3.1 # <i>Nombre de responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) formés sur les rôles et responsabilités en matière de protection des droits des jeunes filles et garçons consolidateurs de la paix et défenseurs de droits de la personne</i>  Niveau de référence :  Cible :	Rapports d'ateliers	
		Indicateur 2.3.2 # <i>Nombre de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne ayant bénéficié des subventions d'urgence et d'assistance judiciaire</i>  Niveau de référence :  Cible :	Rapports d'activités	
		Indicateur 2.3.3  Niveau de référence :  Cible :		

	Produit 2.4 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne victimes de violences basées sur le genre et sexuelles bénéficient d'un accompagnement psychosocial	Indicateur 2.3.1 # <i>Nombre de responsables chargés de l'application de la loi (police et gendarmerie) formés sur les résolutions 1325 de 2000 du conseil de sécurité des nations unies et A/HRC/22L13 de 2013 de l'Assemblée générale des nations unies sur la protection des femmes défenseurs des droits de la personne et sur les lois nationales portant protection des femmes contre les violences</i>  Niveau de référence :  Cible :	Rapports d'atelier	
		Indicateur 2.3.2 # <i>Nombre de prestataires de santé et d'assistantes psychosociales assurent la prise en charge urgente des femmes victimes de Violences Basées sur le Genre en général et de violence sexuelle en particulier</i>  Niveau de référence : 0  Cible : 50	Rapports d'ateliers	
		Indicateur 2.3.3 Niveau de référence : Cible :		
Résultat 3 : <b>D'ici à 2022, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux renforcés intègrent les jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne dans la prévention et le règlement des conflits locaux de manière efficiente</b>  (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 3 a  Niveau de référence : Cible:		
		Indicateur 3 b  Niveau de référence : Cible:		
		Indicateur 3 c  Niveau de référence : Cible:		

(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Produit 3.1 : Les jeunes filles et garçons consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne constitués en réseau mènent un plaidoyer auprès des leaders traditionnels et coutumiers, religieux et des autorités locales pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et aspiration dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Indicateur 3.1.1 <i>Outils de plaidoyer et de communication sensible aux questions de jeunes disponibles</i>  Niveau de référence :  Cible :		
		Indicateur 3.1.2 <i>Plateforme en ligne d'échange, de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre jeunes filles et garçons défenseurs de droits au niveau local, sur les questions de prévention et de gestion de conflit</i>  Niveau de référence : 0 plateforme  Cible : 01 plateforme		
		Indicateur 1.1.3  Niveau de référence : Cible :		
	Produit 3.2	Indicateur 3.2.1  Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.2.2  Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.2.3  Niveau de référence : Cible :		
	Produit 3.3	Indicateur 3.3.1  Niveau de référence : Cible :		

		Indicateur 3.3.2			
		Niveau de référence : Cible :			
		Indicateur 3.3.3			
		Niveau de référence : Cible :			
<p>Résultat 4 :</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		Indicateur 4 a			
		Niveau de référence : Cible:			
		Indicateur 4 b			
			Niveau de référence : Cible:		
			Indicateur 4 c		
			Niveau de référence : Cible:		
			Indicateur 4.1.1		
Produit 4.1		Niveau de référence : Cible :			
		Indicateur 4.1.2			
		Niveau de référence : Cible :			
Produit 4.2		Indicateur 4.1.3			
		Niveau de référence : Cible :			
		Indicateur 4.2.1			

		Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.2.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.2.3 Niveau de référence : Cible :		
	Produit 4.3	Indicateur 4.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.3.3 Niveau de référence : Cible :		